

### **អ**ត្ថដ៏ផុំ៩ម្រៈទិសាមញ្ញតូខតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

## ព្រះរាស់ឈាចគ្រង់ ស សង្ខ សាសលា ព្រះមហាត្សតុរ

Kingdom of Cambodia Nation Religion King Royaume du Cambodge Nation Religion Roi

### អតីនូម៉ូនគ្រិះមារបន្តផិច

Trial Chamber Chambre de première instance

### ឯកសារបកក្មែ

TRANSLATION/TRADUCTION ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): <sup>30</sup>-Jan-2012, 14:37 CMS/CFO: Sann Rada

# TRANSCRIPTION - PROCÈS PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

23 janvier 2012 Journée d'audience n° 19

Devant les juges :

NIL Nonn, Président Silvia CARTWRIGHT

YA Sokhan

Jean-Marc LAVERGNE

YOU Ottara

THOU Mony (suppléant)

Claudia FENZ (suppléante)

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

**CHAN Dararasmey** 

Tarik ABDULHAK

SENG Bunkheang Sarah ANDREWS PICH Sambath VENG Huot

Pour la Section de l'administration judiciaire :

**UCH Arun** 

Les accusés :

NUON Chea IENG Sary KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun

Michiel PESTMAN Jasper PAUW ANG Udom

Michael G. KARNAVAS KONG Sam Onn Jacques VERGÈS

Pour les parties civiles :

PICH And

Elisabeth SIMONNEAU-FORT

LOR Chunthy SIN Soworn HONG Kimsuon VEN Pov

Barnabé NEKUIE

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

### TABLE DES MATIÈRES

### M. VANTHAN DARA PEOU (TCW-766)

Interrogatoire par M. le Président	page 3
Interrogatoire par M. le juge Ya Sokhan	page 5
Interrogatoire par M. le juge Lavergne	page 23
Interrogatoire par M. Abdulhak	page 68

#### Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. ABDULHAK	Anglais
Me ANG UDOM	Khmer
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge président NIL NONN	Khmer
M. NUON CHEA	Khmer
Me PESTMAN	Anglais
M. VANTHAN DARA PEOU (TCW-766)	Khmer
M. le juge YA SOKHAN	Khmer

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- PROCÈS-VERBAL 1
- 2 (Début de l'audience: 09h01)
- M. LE PRÉSIDENT: 3
- Veuillez vous asseoir. L'audience est commencée. 4
- 5 Aujourd'hui... Nous entendrons deux témoins; en début de semaine,
- 6 la Chambre entendra le témoin TCW-766, mais, avant de commencer,
- 7 la Chambre souhaite indiquer aux parties que Mme la juge
- 8 Cartwright est de retour avec nous.
- 9 La Chambre demande au greffier si le témoin TCW-766 est présent.
- 10 [09.03.26]
- 11 LE GREFFIER:
- Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges. 12
- 13 Le témoin 766, cité à comparaître, est dans la salle d'attente et
- 14 attend de rentrer au prétoire. Le serment... le témoin a déjà prêté
- 15 serment, et ce témoin a affirmé sous serment qu'il n'a aucun lien
- avec les parties civiles. 16
- 17 M. LE PRÉSIDENT:
- Veuillez donc faire entrer le témoin TCW-766. 18
- 19 Me PESTMAN:
- 20 Lors que nous attendons, j'aimerais demander une précision sur
- 21 les observations que vous avez faites jeudi, Monsieur le
- 22 Président. Il y avait eu un échange sur les déclarations faites
- 23 par le Premier ministre Hun Sen, il y a deux semaines de cela, au
- 24 sujet de mon client. Comme vous savez, il a appelé mon client un
- 25 tueur et un génocidaire.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [09.04.59]
- 2 Il y a deux semaines, j'avais demandé à la Chambre de condamner
- 3 ces déclarations du Premier ministre et de l'enjoindre de
- 4 s'abstenir de formuler de telles observations à l'avenir.
- 5 La semaine dernière, j'ai demandé une fois de plus à la Chambre à
- 6 quand je pouvais m'attendre à recevoir une décision là-dessus,
- 7 et... que vous aviez dit que vous préfériez ne pas faire de
- 8 commentaire, de réagir à ce que j'avais dit je cite ici la
- 9 transcription -, et vous m'avez rappelé que je ne pouvais
- 10 soulever cette question une autre fois.
- 11 [09.05.41]
- 12 Je demande des précisions à la Chambre. Est-ce une décision que
- 13 vous avez rendue là? J'espère que ce n'est pas le cas. Ou me
- 14 dites-vous simplement que je dois faire preuve de patience et
- 15 qu'une décision sera rendue sous peu? Pourriez-vous peut-être
- 16 nous dire quand je peux m'attendre à une décision sur cette
- 17 requête?
- 18 (Discussion entre les juges)
- 19 [09.07.25]
- 20 M. LE PRÉSIDENT:
- 21 La Chambre laisse maintenant la parole à la juge Silvia
- 22 Cartwright en réponse aux observations de la défense de Nuon
- 23 Chea. C'est la troisième fois que Me Pestman soulève cette
- 24 question même... quand bien même jeudi nous avions rendu... donné
- 25 quelques observations là-dessus. Là, Mme la juge Cartwright va

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- donc prendre la parole pour apporter des éclaircissements.
- 2 [09.07.54]
- 3 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:
- 4 Merci, Monsieur le Président.
- 5 Je n'étais pas ici quand vous avez soulevé cette question pour la
- 6 deuxième et troisième fois.
- 7 Veuillez vous lever quand je vous parle, s'il vous plaît.
- 8 Je vous remercie.
- 9 Je n'étais pas présente lorsque cette question a été soulevée la
- 10 semaine dernière. On m'informe que le Président a exprimé
- 11 clairement que la Chambre de première instance a pris note de ce
- 12 sujet et que l'on vous a demandé de ne pas continuer de soulever
- 13 cette question.
- 14 La question sera étudiée, et en temps utile et lorsqu'il sera
- 15 approprié. Vous n'avez pas besoin… ou, plutôt, nous ne devrions
- 16 pas avoir à répéter à des avocats expérimentés qu'il ne faille
- 17 pas répéter à chaque fois "ces" questions quand la Chambre a déjà
- 18 indiqué clairement qu'elle se prononcera là-dessus.
- 19 Merci.
- 20 (Le témoin TCW-766 est amené à la barre)
- 21 [09.08.55]
- 22 INTERROGATOIRE
- 23 PAR M. LE PRÉSIDENT:
- 24 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 25 Q. Quel est votre nom?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 2 R. Je m'appelle Vanthan Dara Peou.
- 3 Q. En plus de ce nom, avez-vous d'autres noms?
- 4 R. Non, je n'utilise pas d'autres noms.
- 5 Q. Quel est votre âge?
- 6 R. J'ai 40 ans.
- 7 Q. Où habitez-vous?
- 8 R. J'habite à Phnom Penh.
- 9 Q. Quelle est votre profession?
- 10 R. Je travaille au Centre de documentation du Cambodge.
- 11 Q. Quel est votre poste au Centre de documentation?
- 12 R. J'en suis le directeur adjoint. Je suis chargé des questions
- 13 générales et de la documentation. Je travaille à DC-Cam depuis
- 14 dix-sept ans.
- 15 Q. Merci.
- 16 Êtes-vous... quel est votre état civil?
- 17 R. Je suis marié.
- 18 Q. Combien d'enfants avez-vous?
- 19 R. J'ai deux enfants.
- 20 Q. Selon le rapport du greffier, vous avez déjà prêté serment:
- 21 est-ce vrai?
- 22 R. Oui, c'est le cas.
- 23 Q. Toujours selon le rapport du greffier, vous n'avez aucun lien...
- 24 vous n'avez aucun lien de parenté avec une partie civile
- 25 constituée.

- 1 R. Oui, c'est exact.
- 2 Q. Comme... en votre qualité de témoin, vous pouvez rejeter des
- 3 questions dont les réponses vous porteraient à vous
- 4 auto-incriminer; vous pouvez donc refuser de répondre.
- 5 Comprenez-vous?
- 6 R. Oui, je comprends.
- 7 Q. Pouvez-vous nous décrire brièvement vos antécédents
- 8 professionnels à DC-Cam?
- 9 [09.13.13]
- 10 R. En 1993, j'ai étudié à la faculté de droit, puis, en 1995,
- 11 j'ai commencé à travailler comme bénévole à DC-Cam, puis j'ai
- 12 continué de travailler à DC-Cam après avoir reçu ma formation et
- 13 acquis une certaine expérience et je suis devenu employé à temps
- 14 complet en 1997, et j'ai continué de travailler jusqu'à
- 15 aujourd'hui.
- 16 M. LE PRÉSIDENT:
- 17 Les juges souhaitent-ils poser des questions au témoin?
- 18 Monsieur le juge Ya Sokhan, vous avez la parole.
- 19 [09.14.33]
- 20 INTERROGATOIRE
- 21 PAR M. LE JUGE YA SOKHAN:
- 22 Bonjour, Monsieur Vanthan Peou Dara.
- 23 Q. Combien de... de 2005 à... [donc, question] combien d'employés y
- 24 a-t-il sous votre supervision?
- 25 M. VANTHAN DARA PEOU:

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. De 2005 à 2012, il y "a" entre 15 et 55 membres du personnel
- 2 de DC-Cam.
- 3 Q. Quels sont les rôles... quels sont les postes de ces membres du
- 4 personnel?
- 5 R. Ce sont des gardes de sécurité, personnel normal, et des chefs
- 6 d'équipe.
- 7 [09.15.45]
- 8 Q. Pouvez-vous nous dire le type d'autorité et de contrôle que
- 9 vous avez sur le travail quotidien de vos... des membres du
- 10 personnel?
- 11 R. Je peux prendre des décisions sur des questions de sécurité au
- 12 Centre de documentation, des questions relatives à la
- documentation et aussi d'autres questions.
- 14 Q. Travaillez-vous avec les documents individuels détenus à
- 15 DC-Cam?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Quels sont vos rôles et responsabilités sur la question... sur
- 18 la... pour la collecte de documents à DC-Cam?
- 19 R. De manière générale, les documents sont recueillis et colligés
- 20 puis finalement stockés dans un endroit sécurisé. Par exemple,
- 21 l'on peut placer ces documents dans un catalogue, de sorte qu'ils
- 22 soient faciles à aller chercher pour des recherches, soit à
- 23 l'intérieur... au Cambodge ou à l'extérieur.
- 24 Donc, en général, les documents recueillis, ils sont catalogués
- 25 de façon conviviale pour que les personnes puissent y avoir

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 accès.
- 2 [09.17.31]
- 3 Q. Êtes-vous... avez-vous connaissance des quantités de documents
- 4 recueillis?
- 5 R. Je suis responsable de toute la documentation recueillie à
- 6 DC-Cam.
- 7 Q. Qu'est-ce que DC-Cam ou le Centre de documentation du
- 8 Cambodge?
- 9 R. DC-Cam est un organisme sans but lucratif, indépendant, dont
- 10 la mission est claire. Il s'agit de faire la collecte, de
- 11 colliger des documents sur les Khmers rouges et de fournir accès
- 12 à ces documents à ceux qui cherchent à obtenir justice pour les
- 13 survivants du régime à l'aide de tels documents.
- 14 [09.18.51]
- 15 Q. Vous souvenez-vous quand DC-Cam a été créé?
- 16 R. DC-Cam a été créé en 1995.
- 17 Q. Qui a fondé le centre?
- 18 R. C'est une histoire un peu longue, mais j'essaierai de parler
- 19 rapidement, donc, de cette création.
- 20 Au début, DC-Cam a été créé comme un bureau de recherche pour un
- 21 projet de recherche de l'université Yale. Puis, en 1997, le
- 22 projet de recherche de Yale a pris fin et DC-Cam a poursuivi le
- 23 travail de façon indépendante et est devenu le Centre de
- 24 documentation du Cambodge depuis lors.
- 25 Q. Pouvez-vous nous décrire le financement de DC-Cam?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. DC-Cam obtient son financement de différentes sources. Il y a
- 2 du financement gouvernemental; des entreprises privées aussi
- 3 contribuent, des écoles, ce qui comprend aussi les universités et
- 4 d'autres organismes sans but lucratif.
- 5 [09.21.03]
- 6 Q. Quel est le rôle de l'université Yale dans les activités du
- 7 DC-Cam?
- 8 R. L'université Yale a donc un rôle et demeure partenaire dans
- 9 les activités de DC-Cam.
- 10 Q. Quelle est la relation entre DC-Cam et le gouvernement?
- 11 R. DC-Cam est un organisme non gouvernemental, et tout le travail
- 12 de DC-Cam... toutes les activités jouissent du soutien du
- 13 gouvernement.
- 14 Par exemple, DC-Cam peut effectuer des recherches sur… dans des…
- 15 sur des documents portant sur les Khmers rouges ou émanant des
- 16 Khmers rouges partout au pays. Et en matière de questions de
- 17 sécurité, par exemple, quand nos... notre personnel va en province...
- 18 allait dans les provinces, de 1975 à 1998... car, à l'époque, les
- 19 Khmers rouges étaient toujours... contrôlaient toujours certaines
- 20 régions du pays, et le gouvernement nous a fourni des services de
- 21 sécurité lorsque nous allions en mission sur le terrain dans les
- 22 provinces.
- 23 [09.22.54]
- 24 Q. Pouvez-vous expliquer aux parties ici présentes quelle est la
- 25 mission et le rôle exact de DC-Cam?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. Comme je l'ai dit, DC-Cam a plusieurs objectifs.
- 2 Sa mission comprend la collecte et la collection de documents
- 3 portant sur les Khmers rouges et le Kampuchéa démocratique, pour...
- 4 aux fins du souvenir et de la commémoration des événements qui se
- 5 sont produits dans le passé pendant le... dans l'histoire du
- 6 Cambodge. Et aussi pour servir les intérêts... l'intérêt public et
- 7 ceux qui veulent avoir "de" l'information pour les survivants du
- 8 régime du Kampuchéa démocratique, et ce, par la fourniture de ces
- 9 services documentaires.
- 10 Q. Pouvez-vous nous décrire la structure organisationnelle de
- 11 DC-Cam?
- 12 R. Il y a un organigramme clair de DC-Cam, son... il existe un
- 13 conseil d'administration présidé par le directeur puis le
- 14 directeur adjoint, il y a deux directeurs adjoints à l'heure
- 15 actuelle, et aussi une équipe indépendante pour le financement.
- 16 [09.24.43]
- 17 Nous avons des chefs d'équipe, chacun des chefs d'équipe est
- 18 responsable de certains projets, leurs responsabilités sont
- 19 clairement indiquées. Et, au sein de chaque équipe, il y a des
- 20 membres du personnel.
- 21 Q. Quel est... qui est le directeur de DC-Cam?
- 22 R. Il s'appelle Youk Chhang. Youk Chhang est directeur du DC-Cam
- 23 depuis 1997.
- Q. Y a-t-il un conseil consultatif?
- 25 R. Oui, nous avons des conseillers et... et cambodgiens et

- 1 étrangers.
- 2 Q. Combien de conseillers cambodgiens y a-t-il à DC-Cam et
- 3 combien sont étrangers?
- 4 R. Le nombre de conseillers change d'année en année. Les
- 5 conseillers sont embauchés selon les besoins ou les compétences
- 6 nécessaires au moment où... tout dépendant d'autres facteurs.
- 7 [09.27.03]
- 8 Q. DC-Cam reçoit-il des informations de l'extérieur ou
- 9 procède-t-"elle" à la collecte de documents d'"elle"-même?
- 10 R. DC-Cam a sa propre stratégie en ce qui a trait aux documents.
- 11 Tout d'abord, DC-Cam reçoit la permission du Gouvernement royal
- 12 du Cambodge d'effectuer des activités de recherche partout où
- 13 elle le souhaite et dans n'importe quelle institution, y compris,
- 14 aussi, dans des pays à l'étranger.
- 15 DC-Cam a aussi lancé un appel à d'autres institutions de
- 16 contribuer ou de fournir au Centre de documentation des documents
- 17 que l'on considère importants aux fins d'intérêt public et aussi
- 18 pour le tribunal, en particulier les Chambres extraordinaires au
- 19 sein des tribunaux cambodgiens.
- 20 [09.28.21]
- 21 Pour ce qui est, donc, de la collecte des documents, DC-Cam va
- 22 chercher d'"elle"-même plus de documents qu'"elle" en reçoit
- 23 d'autres sources. "Elle" procède à cette collecte, donc, par
- 24 "lui"-même.
- 25 Et nous avons notre propre magazine, "Searching for the Truth",

- 1 un magazine "circulé" partout au pays. Avec cette revue, les gens
- 2 savent qu'il existe un centre pour les documents relatifs aux
- 3 Khmers rouges et au Kampuchéa démocratique. Et grâce, donc, à
- 4 notre magazine, nous recevons des documents de plusieurs sources
- 5 qui veulent qu'ils soient stockés au Centre de documentation, et
- 6 l'accès à ces documents est public.
- 7 Q. Quel type d'information DC-Cam conserve-t-il dans ses
- 8 archives?
- 9 R. J'aimerais parler de ce mot, "information". Ce mot
- 10 "information", ou "document", est une appellation que nous
- 11 donnons à tous les documents ou à n'importe quel document que
- 12 l'on retrouve dans les archives de DC-Cam. Il y a plusieurs types
- 13 d'informations dans les documents stockés chez DC-Cam. Ce sont
- 14 des informations portant sur le régime du Kampuchéa démocratique.
- 15 [09.30.39]
- 16 Q. Est-ce qu'il y a parmi ces documents des documents comme des
- 17 vidéos qui peuvent avoir une pertinence concernant les survivants
- 18 du régime?
- 19 R. Les documents sont classés en cinq catégories.
- 20 Premièrement, les documents papier. Je prends pour exemple le cas
- 21 de certains documents d'une ou de deux pages, nous avons environ
- 22 un million de pages de documents de ce type.
- 23 La deuxième catégorie, c'est celle des comptes rendus
- 24 d'interviews effectuées par le centre dans les provinces du pays.
- 25 La troisième catégorie, c'est celle des photos qui ont été

E1/31.1

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 recueillies et entreposées soigneusement.
- 2 La quatrième catégorie concerne la cartographie des fosses
- 3 communes. Il s'agit de documents ayant trait aux centres de
- sécurité des Khmers rouges et des fosses communes. 4
- 5 [09.32.25]
- 6 La cinquième catégorie est celle des films documentaires. Ce sont
- 7 des films qui ont été remis au centre par des donateurs et par
- d'autres personnes à des fins de recherches et d'études. 8
- 9 Q. Est-ce que les conseillers et les membres du personnel ont
- 10 reçu une formation concernant la recherche au sujet des crimes
- 11 commis sous les Khmers rouges?
- 12 R. Les conseillers sont des experts. Ces gens possèdent les
- 13 compétences nécessaires en matière de collecte de documents. Ce
- 14 sont des experts qui possèdent les compétences nécessaires pour
- 15 interviewer des gens.
- 16 Concernant par ailleurs le personnel du centre, ce personnel est
- 17 bien formé à la collecte des documents. Moi-même, j'ai suivi une
- 18 formation dans ce domaine. J'ai été formé en Australie, en
- Nouvelle-Galles du Sud. 19
- 20 [09.33.46]
- 21 En plus de cela, nous avions des experts de la Nouvelle-Galles du
- 22 Sud et de l'université de Yale, lesquels sont venus au centre
- 23 pour dispenser des formations.
- 24 Q. Parmi le personnel, combien de membres sont chargés de
- 25 recueillir ces informations?

- 1 R. Au centre, presque l'ensemble du personnel participe à la
- 2 collecte des documents, à l'exception du personnel de sécurité du
- 3 centre.
- 4 Q. Quelles sont les sources auprès desquelles le centre reçoit
- 5 ses documents?
- 6 R. C'est une question assez large. Si vous précisez à quelle
- 7 catégorie de documents vous pensez, je pourrais apporter des
- 8 précisions sur la source.
- 9 Cela dit, je vais essayer de parler de façon générale des sources
- 10 des documents. Les documents proviennent de diverses sources,
- 11 notamment d'organismes publics, du gouvernement cambodgien, et
- 12 également d'organismes privés et de particuliers.
- 13 [09.36.07]
- 14 Q. Comment est-ce que le centre reçoit ses informations?
- 15 R. Je n'ai pas bien saisi la question.
- 16 De quelles informations est-ce que vous parlez? Pourriez-vous
- 17 préciser ce que vous entendez par là?
- 18 Merci.
- 19 Q. Il s'agit des procédés qui sont utilisés. Est-ce que vous avez
- 20 des moyens de vérification lorsque vous recueillez des documents?
- 21 R. Monsieur le juge, nous suivons des procédures claires, et ce,
- 22 depuis le tout début des activités de collecte de documents.
- 23 Lorsque nous recueillons des informations, nous effectuons une
- 24 copie du document et l'original est gardé en lieu sûr. Quant à la
- 25 copie, elle est conservée selon un procédé bien précis. Le

- 1 document se voit attribuer une référence, ensuite, le document
- 2 est catalogué en fonction de la catégorie à laquelle il
- 3 appartient. Ensuite, la référence est introduite dans la base de
- 4 données en fonction de la catégorie pertinente. Après cela, la
- 5 copie est mise en lieu sûr et seul le centre peut accéder à ce
- 6 document.
- 7 [09.39.06]
- 8 Et, si le public veut consulter ce document, il doit au préalable
- 9 recueillir l'autorisation du centre.
- 10 Q. Comment est-ce que vous cherchez des témoins susceptibles de
- 11 vous donner des informations?
- 12 R. Nous recherchons des personnes à interroger pour confirmer la
- 13 teneur des documents. Au centre, nous n'employons pas le terme de
- 14 "témoin".
- 15 Notre personnel va en province pour interviewer des gens et notre
- 16 personnel a en sa possession des documents portant sur la
- 17 biographie des combattants ou encore celles d'anciens camarades
- 18 des Khmers rouges.
- 19 Le centre examine attentivement ces documents, ensuite, notre
- 20 personnel va en province et se rend à l'adresse indiquée dans le
- 21 document.
- 22 [09.40.30]
- 23 Le centre peut localiser des personnes à interviewer en
- 24 interrogeant les villageois. Je prends un exemple, nous allons
- 25 dans un certain village, nous interrogeons Monsieur A, et

- 1 Monsieur A peut nous dire que telle ou telle autre personne
- 2 pourrait nous accorder un entretien. Après quoi, nous tentons de
- 3 retrouver la personne en question.
- 4 Q. Est-ce que le centre fourni un appui quelconque aux personnes
- 5 interviewées?
- 6 R. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Qu'entendez-vous par
- 7 "appui" ou "soutien"?
- 8 Q. Lorsqu'il s'agit d'une personne dont l'interview est
- 9 importante; est-ce que vous fournissez une aide à cette personne?
- 10 R. Lorsque le personnel se rend dans un village pour interviewer
- 11 quelqu'un, nous organisons tout d'abord un briefing entre nous
- 12 afin de régler les éventuels problèmes de discipline ou de
- 13 sécurité.
- 14 [09.42.25]
- 15 À chaque fois que nous interviewons des gens, le centre demande
- 16 l'autorisation de la personne à interroger et nous informons la
- 17 personne que la plus stricte confidentialité sera assurée en vue
- 18 de préserver sa sécurité.
- 19 Q. Qui pose les questions à la personne interviewée?
- 20 R. C'est le personnel qui le fait. Moi-même, j'ai interviewé des
- 21 gens, comme c'est le cas d'autres membres du personnel aussi.
- 22 Q. Est-ce que les personnes qui donnent des informations au
- 23 centre reçoivent une indemnité?
- 24 R. Ils reçoivent simplement notre gratitude et nos remerciements.
- 25 Q. Avant que le centre ne reçoive un document ou ne l'accepte,

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 est-ce que vous suivez une procédure particulière?
- 2 [09.44.22]
- 3 R. Il existe une procédure stricte qui est en place. Lorsque le
- centre reçoit un document, tout d'abord, nous posons des 4
- 5 questions sur la provenance du document. Une fois que le document
- 6 est remis au centre et archivé, nous appliquons une procédure
- 7 bien précise, et cette procédure s'applique à tous les documents.
- 8 Tout d'abord, nous effectuons une copie de l'original, lorsqu'il
- 9 existe un original, alors, cet original est mis en lieu sûr. Nous
- 10 examinons le document, nous examinons le type de papier utilisé,
- 11 la teneur du document, afin de pouvoir classer le document dans
- 12 l'une des catégories. Nous paginons le document et nous le
- 13 classons dans une catégorie bien précise.
- 14 Q. Est-ce que le centre accepte uniquement des originaux?
- 15 R. Nous acceptons tant les originaux que les copies.
- 16 Q. Est-ce que le Centre de documentation du Cambodge évalue
- 17 l'authenticité des documents, et, si oui, de quelle manière?
- 18 [09.46.47]
- 19 R. Le centre se demande quelle est la personne qui a fourni ce
- 20 document, nous prenons note de l'origine de ce document avant
- 21 d'accepter le document en question. Et la source du document est
- 22 précisément mentionnée sur celui-ci.
- 23 Q. Que fait le centre pour vérifier l'authenticité des documents
- 24 qui ne sont pas des originaux?
- 25 R. En recevant un document, je commence par le lire, ainsi, je

- 1 peux comprendre de quel type de document il s'agit. Après cela,
- 2 on repère certains termes utilisés dans le document. L'on examine
- 3 également le type de papier utilisé, de manière à voir si c'est
- 4 un document récent ou bien un document du régime précédent.
- 5 Q. Arrive-t-il que le centre refuse certains documents? Et, si
- 6 oui, pour quelles raisons?
- 7 [09.49.21]
- 8 R. D'après mes souvenirs, le centre a refusé un document. Il
- 9 s'agissait d'un document qui était supposé être en rapport avec
- 10 le régime des Khmers rouges, mais en fait ce document portait sur
- 11 l'enlèvement de deux étrangers à Phnom Voar. Nous avons refusé ce
- 12 document parce qu'il se posait certaines questions quant aux
- 13 termes utilisés dans ce document, et cela ne cadrait pas avec les
- 14 termes utilisés entre 1975 et 79. C'est pourquoi nous avons
- 15 refusé ce document.
- 16 Q. Une fois qu'un document est découvert, de quelle manière
- 17 est-ce que le Centre de documentation le traite et l'analyse?
- 18 R. Le centre n'a jamais analysé de documents. Le centre recueille
- 19 et collige des documents et il les conserve à des fins de
- 20 recherche. Ces documents sont donc accessibles aux chercheurs et
- 21 au public en général.
- 22 [09.51.10]
- 23 Q. Est-ce que le Centre de documentation du Cambodge conserve des
- 24 originaux?
- 25 R. Le centre conserve les originaux en lieu sûr. Nous avons des

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 classeurs sécurisés et, en cas d'incendie, les originaux seraient
- 2 préservés. En effet, nous conservons ces documents dans des
- 3 pièces sécurisées. Nous tenons compte également de l'humidité et
- nous protégeons ces documents contre l'humidité. 4
- 5 Q. Comment peut-on établir qu'un document est un original?
- 6 R. Chaque document est examiné par nos soins, nous lisons le
- 7 document, nous le datons, nous examinons son état général, les
- termes que l'on y trouve, afin de savoir s'il s'agit d'un 8
- 9 original ou d'une copie.
- 10 Q. Est-ce que le centre conserve uniquement les originaux, ou
- 11 bien également des copies? Et, si vous constatez qu'il s'agit de
- 12 copies, est-ce que vous savez où se trouvent les originaux?
- 13 [09.53.23]
- R. Au centre, nous avons à la fois des originaux et des copies. 14
- 15 Concernant les copies, celles qui sont en notre possession
- 16 peuvent être considérées comme des documents primaires parce
- 17 qu'il se peut que l'original ne soit pas disponible au Cambodge.
- 18 Mais il s'agit de la première copie du document, et la source du
- document est identifiée et l'on sait qui est en possession du 19
- 20 document original.
- 21 Q. Est-ce que le centre copie les documents? Et, si oui, comment
- 22 le centre s'assure-t-il de l'authenticité des copies et de leur
- 23 conformité à l'original?
- 24 R. Nous faisons une copie des documents, comme je l'ai déjà dit,
- 25 et le public et les chercheurs ne sont pas autorisés à consulter

E1/31.1

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 les originaux. Nous effectuons en effet une copie des originaux,
- 2 et seules ces copies peuvent être consultées par le public et par
- 3 les chercheurs ainsi que d'autres personnes intéressées.
- [09.55.11] 4
- 5 Et, le cas échéant, ces personnes peuvent demander à avoir accès
- 6 aux documents. Lorsqu'une demande est déposée, c'est moi-même qui
- 7 désigne un employé pour effectuer une copie du document à
- 8 l'intention du demandeur. Et nous établissons une lettre
- 9 indiquant que la personne a reçu copie du document et nous
- 10 indiquons que le document a été remis au demandeur.
- 11 Q. Est-ce que les copies sont modifiées par le centre?
- 12 R. Nous conservons toutes les copies dans un classeur. Il y a
- 13 parfois un grand nombre de copies en fonction du nombre de
- 14 demandes émanant des chercheurs ou du public. Lorsque le public
- 15 ou les chercheurs reçoivent un document, nous ne savons pas si
- 16 ces personnes continuent d'effectuer des copies du document que
- 17 nous leur avons remis. Cela, nous ne pouvons pas le savoir.
- 18 [09.57.04]
- 19 Q. Qui est responsable de déterminer quelles personnes sont
- 20 interviewées?
- 21 R. Comme je l'ai déjà dit, nous disposons d'une biographie des
- 22 personnes à interviewer. Sur la base de ces informations, nous
- 23 nous rendons dans le village de la personne en question, nous
- 24 nous rendons à l'adresse indiquée dans la biographie du document.
- 25 Q. Est-ce que les personnes interviewées reçoivent une

- 1 rémunération ou des avantages?
- 2 R. Monsieur le juge, comme je vous l'ai déjà dit, tout ce que
- 3 nous faisons ,c'est de les remercier d'avoir bien voulu nous
- 4 accorder une interview ou d'avoir bien voulu nous remettre tel ou
- 5 tel document.
- 6 Q. En plus de la personne qui effectue l'interview et de la
- 7 personne interviewée, est-ce que d'autres personnes sont
- 8 présentes?
- 9 [09.58.37]
- 10 R. À part ces deux personnes, il y a des membres du personnel du
- 11 centre. En effet, nous nous déplaçons en équipe et chaque équipe
- 12 se compose de deux ou trois personnes. Lorsque nous effectuons
- 13 une interview, il y a la présence de l'intervieweur et d'une
- 14 personne chargée d'établir le compte rendu. Nous enregistrons
- 15 également l'interview sur une bande sonore. Ensuite,
- 16 l'enregistrement est ramené au centre, nous en effectuons une
- 17 copie et nous retranscrivons le contenu de l'enregistrement par
- 18 écrit.
- 19 Q. Que faites-vous du compte rendu d'interview?
- 20 R. Monsieur le juge, vous parlez bien du compte rendu
- 21 d'interview?
- 22 Q. Oui. Vous venez de dire que, lorsque vous effectuez une
- 23 interview, vous en effectuez un enregistrement sonore et
- 24 qu'ensuite, au centre, vous retranscrivez le contenu de
- 25 l'enregistrement. Comment est-ce que vous conservez ce compte

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 rendu?
- 2 R. Donc, une fois les enregistrements transcrits, on fait
- 3 imprimer ces transcriptions sur papier pour ensuite y être
- 4 classés par type de document dans les classeurs à cet effet.
- 5 [10.00.50]
- 6 Nous traitons ces documents comme tous les autres que nous
- 7 obtenons d'autres sources.
- 8 Q. Le DC-Cam... comment DC-Cam plutôt se penche-t-"elle" sur la
- 9 question de la crédibilité ou de la fiabilité de chacune des
- 10 personnes qui sont interviewées?
- 11 R. Eh bien, après l'interview, nous faisons une copie de cette
- 12 interview. Il y a des analyses qui sont faites.
- 13 Q. Est-ce que DC-Cam stocke... fait du stockage de... ou entrepose
- 14 des magazines de l'époque du Kampuchéa démocratique?
- 15 R. Oui, en effet, nous avons de tels documents.
- 16 Q. Pouvez-vous nous donner plus de détails: quels sont ces
- 17 magazines?
- 18 [10.02.40]
- 19 R. Il y a plusieurs magazines, notamment "Étendard
- 20 révolutionnaire", "Jeunesse révolutionnaire", et ce sont les
- 21 documents d'origine, en couleur. Ce sont de vieux documents en
- 22 papier et on peut "y" voir le drapeau rouge sur ces documents.
- 23 Q. DC-Cam détient-il tous les numéros de ces magazines?
- 24 R. Le document... le centre a fait de sont mieux pour obtenir
- 25 chacun des numéros, et, ceux que nous... sur lesquels nous avons pu

- 1 mettre la main, nous les avons entreposé au centre et nous
- 2 faisons de notre mieux pour avoir toute la collection; et c'est
- 3 tout ce que je peux dire là-dessus.
- 4 Q. Est-ce que le Centre de documentation a tous les originaux de
- 5 ces documents?
- 6 R. Eh bien, le Centre de documentation ne sait pas combien de
- 7 numéros il y a eu de ces magazines, mais nous sommes certain que
- 8 nous en avons beaucoup, notamment "Étendard révolutionnaire" et
- 9 "Jeunesse révolutionnaire".
- 10 [10.05.15]
- 11 Q. Est-ce que DC-Cam a procédé… a fait faire des copies des
- 12 magazines "Étendard révolutionnaire"?
- 13 R. Le centre a copié tous les originaux pour l'utilisation du
- 14 public, les chercheurs et les lecteurs qui peuvent y avoir accès,
- 15 donc, à tous les numéros que nous avons. Nous en faisons des
- 16 copies car l'on ne veut pas donner accès... on ne veut pas que les
- 17 gens touchent les originaux.
- 18 Q. Avant de se retrouver à DC-Cam, savez-vous où étaient ces
- 19 magazines?
- 20 R. Comme tous les autres documents, nous avons reçu ces magazines
- 21 d'abord du Musée du génocide de Tuol Sleng et nous en avons aussi
- 22 reçu de personnes qui sont revenues à Phnom Penh après la chute
- 23 des Khmers rouges. Il est possible que ces documents aient été
- 24 dans des domiciles, dans des maisons, et les personnes qui y ont
- 25 habitées les ont pris et les ont rendus au Centre de

E1/31.1

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 documentation.
- 2 [10.07.45]
- 3 Q. Comment vous assurez-vous que les copies soient conformes à
- l'original? 4
- 5 R. Par exemple, les documents que fournit le Centre de
- 6 documentation aux Chambres extraordinaires, ces documents ont-ils
- 7 (phon.) été copiés ou numérisés... mais des mesures sont prises
- 8 pour son... s'assurer que la copie soit conforme à l'original par
- 9 une accréditation.
- M. LE JUGE YA SOKHAN: 10
- 11 Monsieur le Président, je n'ai plus de questions.
- 12 M. LE PRÉSIDENT:
- 13 Merci, Monsieur le juge Ya Sokhan.
- 14 Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite poser des questions?
- 15 Oui, Monsieur le Juge Lavergne vous avez la parole.
- 16 [10.08.59]
- 17 INTERROGATOIRE
- PAR M. LE JUGE LAVERGNE: 18
- Oui, merci, Monsieur le Président. 19
- 20 Ce seront plus des questions destinées à clarifier des réponses
- 21 que vous avez déjà apportées jusque-là, Monsieur Vanthan Dara
- 22 Peou.
- 23 Q. Tout d'abord, pour revenir à l'histoire de DC-Cam, vous avez
- 24 expliqué que l'origine de votre centre vient d'un bureau d'études
- 25 qui avait été créé par l'université de Yale, et, si je me

E1/31.1

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 rappelle bien, je crois que vous avez dit que c'était en 1993 ou
- 2 en... 1993 est-ce exact?
- 3 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 4 R. Non, j'ai dit "1955".
- 5 Q. 1955? Alors, ce centre, qui a été créé en 1955, comment en
- 6 est-il venu à s'intéresser à la période des Khmers rouges?
- 7 R. J'ai dit que DC-Cam a été créé comme faisant partie, en 1995,
- 8 d'un programme de l'université de Yale
- 9 [10.10.50]
- 10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANCAIS:
- 11 L'interprète se corrige, en effet, c'est l'interprète qui s'est
- 12 trompé et qui a dit 1955 ou lieu de 1995.
- 13 M. LE JUGE LAVERGNE:
- 14 Q. Vous avez expliqué qu'ensuite le centre de DC-Cam était devenu
- 15 indépendant de l'université de Yale. Est-ce que vous pouvez nous
- 16 dire comment cela s'est traduit concrètement dans les faits:
- 17 est-ce qu'il y a eu un organisme nouveau qui a été créé? Est-ce
- 18 que cela a pris des formes juridiques particulières?
- 19 Qu'est-ce que vous pouvez nous dire en ce qui concerne la forme
- 20 actuelle de DC-Cam? Vous avez dit que ce n'était pas une
- 21 organisation gouvernementale: est-ce que c'est une fondation?
- 22 Quelle est sa forme juridique?
- 23 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 24 R. Merci, Monsieur le juge.
- 25 DC-Cam est une ONG, donc un organisme de recherche indépendant.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Le mandat de l'université Yale a pris fin après deux ans, donc,
- 2 avait commencé en 1995 et a pris fin en 1997. Après cette date,
- 3 DC-Cam est devenu organisme non gouvernemental indépendant qui
- mène des activités de recherche et qui avait donc repris la suite 4
- 5 du projet de l'université Yale.
- 6 [10.12.48]
- 7 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire si, dans ses objectifs, il y
- a eu des modifications concernant le projet qui a été développé 8
- 9 d'abord par l'université de Yale et ensuite le projet de DC-Cam.
- 10 Est-ce que ce sont les mêmes objectifs ou est-ce que les
- 11 objectifs ont été différents?
- 12 R. Comme je l'ai dit plus tôt, le centre a pour objectif...
- Q. Je suis désolé, mais je crois que nous avons quelques 13
- 14 problèmes de traduction. Est-ce que vous pourriez nous répéter
- 15 votre réponse, puisque nous n'avons pas obtenu, en tous les cas
- 16 dans le canal français, je ne sais pas ce qu'il en est pour le
- 17 canal anglais, mais je n'ai pas eu la traduction de votre
- 18 réponse; j'en suis désolé. Est-ce que vous pourriez la répéter.
- 19 [10.14.04]
- 20 R. Laissez-moi répéter ma réponse.
- 21 DC-Cam a deux objectifs principaux. Tout d'abord, faire la
- 22 collecte d'informations sur le Kampuchéa démocratique, pour les
- 23 questions de commémorations, faire connaître l'histoire de ce
- 24 régime génocidaire. Et le deuxième objectif est de rendre ces
- 25 documents disponibles pour ceux qui veulent y faire de la

- 1 recherche et qui recherchent la vérité, la justice, pour les
- 2 survivants du régime et pour tous ceux qui souhaitent retrouver
- 3 des êtres chers perdus.
- 4 Q. Donc, DC-Cam a continué à développé le projet tel qu'il avait
- 5 été initialement lancé par l'université de Yale, Ce sont les
- 6 mêmes objectifs?
- 7 R. Oui, c'est exact, les objectifs et la mission sont les mêmes.
- 8 Q. En ce qui concerne le financement, vous avez indiqué que
- 9 DC-Cam recevait des financements à la fois de source
- 10 gouvernementale, également de la part d'écoles ou d'universités,
- 11 également de la part d'autres organismes qui n'ont pas de but
- 12 lucratif, voire d'entreprise privée.
- 13 [10.16.01]
- 14 Est-ce que vous pouvez nous donner une idée à peu près
- 15 approximative, mais une idée quand même, du montant du budget par
- 16 exemple de DC-Cam et quelle est la répartition, en gros, de ces
- 17 différentes sources de financement?
- 18 R. En ce qui a trait au financement, nous avons des experts qui
- 19 s'occupent des questions financières au centre. Je travaille
- 20 surtout en documentation, je ne traite pas vraiment des questions
- 21 financières.
- 22 [10.16.57]
- 23 Q. Vous nous avez dit que l'université de Yale restait un
- 24 partenaire du centre de DC-Cam. Est-ce que ce partenariat est un
- 25 partenariat financier, est-ce c'est un partenariat sur le plan de

- 1 la recherche, est-ce qu'il y a des échanges de personnel, est-ce
- 2 qu'il y a de la formation qui est dispensée par l'université de
- 3 Yale; comment se concrétise ce partenariat?
- 4 R. Notre partenariat avec l'université Yale est axé sur la
- 5 recherche.
- 6 Q. Et, concrètement, vous avez des chercheurs de l'université de
- 7 Yale qui viennent travailler au centre DC-Cam, quel type de
- 8 partenariat, concrètement, vous développez ensemble?
- 9 R. Des chercheurs de l'université Yale travaillent à DC-Cam en
- 10 effet.
- 11 Q. C'est une... des chercheurs qui sont en nombre important? Ils
- 12 sont là de façon permanente? C'est variable? Est-ce que vous
- 13 pouvez préciser un petit peu?
- 14 R. Cela dépend du projet de recherche et des chercheurs qui y
- 15 participent. Les... ce sont les chercheurs qui déterminent le
- 16 calendrier des séances. Par exemple, des étudiants ou des
- 17 chercheurs qui souhaitent faire des recherches ou une étude sur
- 18 l'histoire du Cambodge et des Khmers rouges peuvent venir au
- 19 Centre de documentation pendant la pause estivale.
- 20 Ils peuvent rester de six à douze semaines. La durée des séjours
- 21 dépend, des fois, de la durée du projet de recherche.
- 22 [10.19.35]
- 23 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus sur les
- 24 différents projets de recherches actuellement en cours à DC-Cam
- 25 ou ceux qui sont déjà... qui ont déjà été menés à terme, quels

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 types de projets et où en êtes-vous, un petit peu, dans ces
- 2 projets de recherche?
- 3 R. Nous avons plusieurs projets à DC-Cam pour appuyer notre
- 4 travail principal. Ces projets sont dirigés par chaque chef
- 5 d'équipe. À l'heure actuelle, ces projets sont en cours de mise
- 6 en œuvre.
- 7 Q. Alors, il me semble et peut-être en avez-vous parlé tout à
- 8 l'heure qu'il y avait notamment un projet de cartographie des
- 9 différents lieux où on pouvait trouver des fosses communes ou des
- 10 centres de sécurité: est-ce que vous pouvez nous dire si ce
- 11 projet est arrivé à son terme ou s'il y a encore des recherches
- 12 qui sont en cours et est-ce que ces recherches font l'objet de
- 13 publications? Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu
- 14 plus?
- 15 [10.21.19]
- 16 R. Ce projet de cartographie, ce projet, donc, a duré de 1995...
- 17 depuis 1995, dis-je, et est toujours en cours. Il y a eu une
- 18 réduction des activités dans les dernières années, mais cela ne
- 19 signifie pas que nous ayons terminé le projet. Le projet de
- 20 cartographie est toujours en cours.
- 21 Q. Et est-ce que vous pourriez indiquer à la Chambre quels sont
- 22 les principaux autres projets qui sont actuellement en cours?
- 23 R. En plus du projet de cartographie, il y en a d'autres. Par
- 24 exemple, un projet sur la responsabilité. Il s'agit d'entrevues
- 25 avec des survivants du régime khmer rouge et d'anciens cadres

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 khmers rouges dont nous avons obtenu les biographies. Nous
- 2 continuons de recevoir de nouveaux renseignements pour ce projet.
- 3 [10.23.27]
- 4 Nous avons un autre projet, projet de diffusion qui vise à faire
- 5 connaître les travaux de DC-Cam, et un projet d'éducation... enfin,
- 6 d'histoire dans les écoles du Cambodge. Autrement dit, des... on
- 7 forme des professeurs d'histoire. À ce jour, 3000 enseignants...
- 8 professeurs d'histoire ont été formés.
- 9 Un autre projet, quant à lui, fait la collecte de déclarations
- 10 verbales sur la période, et il y a aussi le projet "Searching for
- 11 the Truth", le projet de notre revue, notre magazine, et nous
- 12 avons aussi d'autres projets qui sont mis en œuvre.
- 13 Q. Vous avez indiqué tout à l'heure, lors des questions qui vous
- 14 ont été posées, que le centre DC-Cam détenait environ, si j'ai
- 15 bien compris, un million de pages de documents papier. Est-ce que
- 16 vous pouvez confirmer cette indication?
- 17 R. J'ai parlé d'à peu près un million de pages, pas plus d'un
- 18 million.
- 19 [10.25.40]
- 20 Q. Vous avez expliqué que les documents papier faisaient l'objet
- 21 de copies et qu'ensuite ces copies étaient mises dans des
- 22 classeurs. Alors, ce que je voudrais savoir, si ce sont des
- 23 copies sur des supports en papier ou si ce sont des copies par
- 24 voie de numérisation. Est-ce que ce sont des documents qui sont
- 25 scannés ou simplement photocopiés?

- 1 R. Les documents entreposés à DC-Cam, surtout ceux en copies
- 2 papier, ou "son" original document papier, sont copiés à des fins
- 3 de recherche et aussi pour l'accès public... et aussi ceux qui sont
- 4 intéressés à en savoir plus sur le régime des Khmers rouges. Ces
- 5 documents sont disponibles, donc, en copies papier et sont gardés
- 6 sur des étagères.
- 7 Q. Lorsque le public vient consulter, donc, des documents, il a
- 8 accès à des documents copies papier ou est-ce qu'il a accès à une
- 9 base de documentation qui est entièrement numérisée?
- 10 [10.27.23]
- 11 R. En règle générale, lorsque les visiteurs viennent au centre
- 12 pour avoir accès à nos informations, ils peuvent le faire par
- 13 notre site Web et, par notre site Web, les chercheurs peuvent
- 14 effectuer une recherche sur les documents dont ils ont besoin.
- 15 Par la suite, les chercheurs doivent présenter une requête écrite
- 16 à DC-Cam pour que l'on puisse faire des copies des documents
- 17 qu'ils souhaitent consulter.
- 18 Donc, en plus de ces documents numérisés, nous avons des copies
- 19 papier, et, si la copie papier n'est pas disponible en version
- 20 numérisée, nous pouvons aussi en faire une... enfin, la rendre
- 21 disponible sur demande.
- 22 [10.28.44]
- 23 Q. Quelles sont les informations qui sont disponibles sur votre
- 24 site Web? Est-ce qu'on a accès à tous les catalogues de documents
- 25 détenus par DC-Cam? Est-ce qu'on a accès qu'à une partie de ces

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 catalogues? Est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu plus?
- 2 Parce que j'ai cru comprendre que, notamment, un des rôles de
- 3 DC-Cam, c'est justement de dresser des catalogues pour faciliter
- 4 l'accès aux documents et faciliter la recherche. Alors, qu'est-ce
- 5 que vous pouvez nous dire à ce sujet?
- 6 R. En effet, les chercheurs peuvent avoir accès par Internet sur
- 7 notre site Web. La base de données est accessible par le site
- 8 Web, et toutes sortes de documents que l'on retrouve dans nos
- 9 archives sont disponibles sur Internet.
- 10 Q. Est-ce que les listes de documents dans les catalogues qui
- 11 sont accessibles sur Internet sont des listes qui sont
- 12 exhaustives, complètes, ou bien y a-t-il des documents qui sont
- 13 soumis à une certaine confidentialité et que vous ne... auxquels
- 14 vous ne donnez accès que sous certaines conditions. Est-ce que
- 15 par exemple, quand on vous remet certains documents, ces
- 16 documents vous sont remis avec des conditions de confidentialité
- ou est-ce qu'il n'y a aucune restriction quant à leur
- 18 accessibilité?
- 19 [10.30.55]
- 20 R. Tous les documents recueillis et colligés par le centre le
- 21 sont à des fins de consultation par le public. Autrement dit,
- 22 toute personne peut présenter une demande d'accès à ces
- 23 documents; il n'y a aucune restriction que ce soit.
- 24 M. LE PRÉSIDENT:
- 25 Je vous remercie, Monsieur.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Le moment est venu de suspendre l'audience. Les travaux
- 2 reprendront dans vingt minutes, à 10h50.
- 3 À présent, je demande à l'huissier d'audience de raccompagner le
- témoin dans la salle d'attente. Je demande également qu'il soit 4
- 5 ramené dans le prétoire avant la reprise de l'audience.
- 6 Je donne la parole à la Défense.
- 7 [10.32.09]
- 8 Me ANG UDOM:
- 9 Monsieur le Président, mon client demande à pouvoir se rendre à
- 10 la cellule provisoire car il ne se sent pas très bien dans le
- 11 prétoire.
- 12 M. LE PRÉSIDENT:
- La Chambre accède à la demande qui lui est présentée; Ieng Sary 13
- 14 est autorisé à rester dans la cellule provisoire. Il pourra
- 15 suivre l'audience à distance par le biais du matériel audiovisuel
- installé dans la cellule provisoire du sous-sol. Je demande aux 16
- 17 agents de sécurité de conduire
- 18 M. Ieng Sary dans la cellule du sous-sol de façon à ce qu'il
- 19 puisse suivre l'audience depuis cet endroit-là par les moyens
- 20 audiovisuels qui ont été installés.
- 21 La Défense est priée de remettre à la Chambre le document de
- 22 renonciation portant l'empreinte digitale de l'accusé.
- 23 Nous suspendons l'audience.
- 24 (Suspension de l'audience: 10h33)
- 25 (Reprise de l'audience: 10h48)

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [10.53.12]
- 2 M. LE PRÉSIDENT:
- 3 L'audience est reprise.
- Avant de donner la parole au juge Lavergne, nous demandons au 4
- 5 personnel technique de brancher la connexion audiovisuelle pour
- 6 que M. Ieng Sary puisse suivre l'audience depuis la cellule
- 7 temporaire.
- 8 Monsieur Nuon Chea, je vous donne la parole.
- 9 [10.53.47]
- M. NUON CHEA: 10
- 11 Madame, Messieurs les juges, je vous demande l'autorisation de
- 12 suivre l'audience depuis la cellule temporaire du sous-sol car
- 13 mon état de santé ne me permet pas de rester dans le prétoire.
- M. LE PRÉSIDENT: 14
- La Cour accède à votre demande. 15
- M. Nuon Chea renonce expressément à son droit d'assister à 16
- 17 l'audience dans le prétoire. Il est autorisé à suivre l'audience
- 18 à distance depuis la cellule temporaire du sous-sol.
- Je demande à nouveau au personnel technique de brancher le 19
- 20 matériel audiovisuel pour que M. Nuon Chea puisse suivre
- l'audience à distance. 21
- 22 [10.54.57]
- 23 L'audience d'aujourd'hui porte sur la question des documents, M.
- 24 Nuon Chea a le droit de suivre l'audience et la déposition du
- 25 témoin.

- 1 Cette précision apportée, le personnel de sécurité est invité à
- 2 amener M. Nuon Chea dans la cellule temporaire du sous-sol et à
- 3 veiller à ce que le matériel audiovisuel soit dûment branché.
- 4 (M. Nuon Chea est reconduit hors du prétoire)
- 5 La défense de Nuon Chea est priée de remettre à la Chambre le
- 6 document par lequel l'accusé indique expressément renoncer à son
- 7 droit de suivre l'audience depuis le prétoire. Ce document doit
- 8 porter l'empreinte digitale de l'accusé.
- 9 À présent, la parole est au juge Lavergne, qui pourra continuer
- 10 son interrogatoire du témoin, M. Dara Peou.
- 11 Je vous en prie, juge Lavergne.
- 12 [10.56.25]
- 13 M. LE JUGE LAVERGNE:
- 14 Merci, Monsieur le Président.
- 15 Q. Donc, vous nous avez dit, Monsieur, que DC-Cam conservait à
- 16 peu près un peu moins d'un million de pages de documentation en
- 17 papier. Sur ce nombre de pages, est-ce que vous pouvez nous
- 18 indiquer approximativement combien sont susceptibles de concerner
- 19 la période du Kampuchéa démocratique ou est-ce que vous ne le
- 20 savez pas? Est-ce que vous pouvez nous répondre à cette question?
- 21 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 22 R. Le centre a pour mandat de recueillir des documents. Le mandat
- 23 couvre la période allant de 75 à 79, et tous les documents qui
- 24 sont en notre possession sont en rapport avec la période du
- 25 Kampuchéa démocratique.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [10.57.46]
- 2 Q. Alors, je ne me suis sans doute pas assez bien exprimé, ce qui
- 3 m'intéressait de savoir, c'est combien peuvent être considérés
- comme des documents primaires? Combien peuvent être considérés 4
- 5 comme des documents directement en lien ou comme étant des
- 6 rapports, des télégrammes, des documents directement
- 7 contemporains de la période du Kampuchéa démocratique?
- 8 R. Comme je l'ai déjà indiqué, le centre n'a pas procédé à
- 9 l'analyse des documents reçus. Nous conservons les documents
- 10 recus en l'état et aucune priorité n'est donnée à tel ou tel
- 11 document. Nous considérons que tous les documents présentent une
- 12 certaine valeur.
- 13 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire ou nous confirmer si parmi
- 14 ces documents certains sont en langue khmère et d'autres écrits
- 15 dans d'autres langues, en anglais, en vietnamien, en thaïlandais,
- 16 en français, en russe? Est-ce que vous pouvez confirmer la
- 17 variété des langages ou des langues utilisées pour ces documents?
- 18 [10.59.42]
- 19 R. Monsieur le juge, au Centre de documentation du Cambodge, il y
- 20 a des documents en khmer, en anglais, en suédois, en allemand et
- 21 en plusieurs autres langues.
- 22 Q. Est-ce que le centre DC-Cam dispose de ressources internes
- 23 pour effectuer des traductions de documents et est-ce qu'il y a
- 24 une politique particulière à cet égard?
- 25 Est-ce que les traductions sont faites par... à l'occasion de

- 1 recherches ou est-ce qu'elles sont faites à la demande? Est-ce
- 2 que vous pouvez nous... qu'est-ce que vous pouvez nous dire en ce
- 3 qui concerne ce point de traduction?
- 4 R. Nous avons à DC-Cam un groupe de traducteurs. Ces personnes
- 5 nous aident à traduire les documents à DC-Cam.
- 6 [11.00.59]
- 7 Q. Est-ce que quand un document est traduit et est communiqué à
- 8 des chercheurs, par exemple, est-ce qu'il y a des annotations
- 9 particulières qui permettent de savoir que le document a été
- 10 traduit à DC-Cam par les ressources internes de DC-Cam? Ou est-ce
- 11 que ce n'est pas possible d'avoir cette information?
- 12 R. J'aimerais apporter des précisions sur cette question de
- 13 traduction.
- 14 DC-Cam traduit ces documents à des fins de recherche, des
- 15 recherches à DC-Cam. Et, pour ces chercheurs de l'extérieur qui
- 16 veulent réaliser leurs enquêtes à DC-Cam, ils peuvent venir avec
- 17 leurs propres traducteurs, qui pourront traduire ces documents
- 18 selon leurs objectifs.
- 19 Q. Les traductions que DC-Cam effectue sont essentiellement des
- 20 traductions vers l'anglais ou des traductions vers le khmer? De
- 21 quel type de traductions s'agit-il?
- 22 Et est-ce que, lorsqu'une traduction a été effectuée, le document
- 23 traduit porte lui-même une indication de ce que la traduction à
- 24 été faite par DC-Cam?
- 25 Est-ce que par exemple il y a un tampon pour dire que la

- 1 traduction a été réalisée au sein et avec les ressources de
- 2 DC-Cam?
- 3 [11.03.19]
- 4 R. Quand DC-Cam fait la traduction d'un document, il y a... il est
- 5 indiqué clairement qui a traduit le document. Le nom des
- 6 traducteurs "serait" indiqué sur les documents traduits.
- 7 Et, pour préciser, la majorité des documents à DC-Cam sont en
- 8 khmer.
- 9 R. Vous avez indiqué que la première étape, lorsque vous recevez
- 10 un document, est tout d'abord de faire des copies, et ensuite de
- 11 dresser des catalogues.
- 12 Alors, j'aimerais savoir si DC-Cam a une politique en ce qui
- 13 concerne l'enregistrement des documents qui lui sont remis? Et
- 14 quel type de numérotation par exemple est utilisé pour
- 15 l'enregistrement des documents?
- 16 Est-ce que c'est un enregistrement qui se fait suivant la
- 17 catégorie du document? Est-ce que vous pouvez nous expliquer un
- 18 petit peu quelle est votre politique dans ce domaine?
- 19 [11.05.01]
- 20 R. Pouvez-vous, M. le juge, préciser… utiliser des termes plus
- 21 simples car je vous avouerais que je n'ai pas saisi le terme ou
- 22 la nature de votre question, pouvez-vous être peut-être plus
- 23 précis pour ce terme "politique" que vous employez?
- 24 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire tout simplement comment vous
- 25 faites pour enregistrer un document? Est-ce que vous lui

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 attribuez un numéro d'enregistrement et est-ce que ce numéro
- 2 d'enregistrement apparait sur le document lui-même?
- 3 R. Chacun des documents reçoit une cote... un code pour que l'on
- 4 puisse aller le chercher au besoin, pour les fins de recherches.
- 5 La numérotation des documents se fait selon le type de document.
- 6 Laissez-moi vous donner un exemple. On utilise la lettre "I" en
- 7 anglais pour certaines... pour une catégorie de documents puis
- 8 cinq... suivie de cinq chiffres; donc "I" suivi de cinq chiffres.
- 9 Et l'on peut ensuite donc taper cette cote pour aller retrouver
- 10 le document.
- 11 [11.07.07]
- 12 Q. Donc, par exemple, les différentes lettres qui figurent au
- 13 début de chaque numéro d'enregistrement... au début de chaque code
- 14 d'enregistrement, ces différentes lettres correspondent à
- 15 différents catalogues? Je crois me souvenir, par exemple, que
- 16 j'ai vu des numéros commencer par "D".
- 17 Est-ce que vous pouvez nous dire combien de lettres par exemple
- 18 vous utilisez à DC-Cam? Ou est-ce que ça correspond effectivement
- 19 à ces catalogues?
- 20 R. L'on accorde une lettre, tout dépendant du type de document.
- 21 Par exemple, s'il s'agit de documents généraux, de différents
- 22 types de documents, c'est "D" en alphabet romain, "D" suivi du
- 23 numéro de document.
- 24 Nous employons différentes lettres, les documents qui touchent
- 25 Lon Nol par exemple... enfin, ou le régime de la République khmère,

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 tous les documents sous le régime de Lon Nol seraient classés
- 2 avec la lettre "L", puis les chiffres.
- 3 [11.08.51]
- 4 Une autre catégorie de documents, ce sont les aveux. Donc, "J" en
- 5 alphabet romain sert à identifier les aveux.
- 6 Q. Sur les documents eux-mêmes, est-ce que vous pouvez nous dire
- 7 s'il y a d'autres numéros d'enregistrement ou d'autres codes que
- 8 ceux utilisés par DC-Cam?
- 9 Je pense en particulier à un certain nombre de documents qui ont
- 10 pu vous être remis ou que vous aviez copiés d'autres archives ou
- 11 d'autres bases de documentation qui utilisaient leurs propres
- 12 numéros d'enregistrement. Est-ce que vous pouvez nous dire si
- 13 effectivement on peut sur un document voir coexister plusieurs
- 14 numéros d'enregistrement et si ces numéros sont facilement
- 15 identifiables?
- 16 [11.10.12]
- 17 R. Lorsque l'on attribue une cote à un document, nous ne faisons
- 18 rien... nous ne modifiions pas l'original, le document original
- 19 demeure tel quel. Nous faisons donc une copie de l'original et la
- 20 cote est appliquée à la copie. C'est pourquoi l'on retrouve ces
- 21 cotes sur les copies que l'on ne verrait jamais sur le document
- 22 original.
- 23 Les cotes servent pour les chercheurs et les personnes qui s'en
- 24 servent, et les copies originales demeurent intactes... les
- 25 originaux, du moins. La cote du document permet aussi de

- 1 retrouver l'original facilement.
- 2 Q. Sur... donc, sur le document copie qui est accessible quand on
- 3 vient consulter les documents au Centre de documentation du
- 4 Cambodge, il y a donc ces différents... il peut donc y avoir
- 5 différents numéros d'enregistrement pour un même document.
- 6 Est-ce que ces numéros d'enregistrement sont clairement
- 7 identifiables? Est-ce qu'on peut clairement savoir celui qui
- 8 correspond au numéro utilisé par DC-Cam et celui utilisé par une
- 9 autre base de données?
- 10 [11.12.28]
- 11 R. Les documents qui ont reçu une cote de DC-Cam... nous
- 12 n'utilisons qu'un seul système de codage pour les documents. Nous
- 13 n'utilisons pas différentes cotes pour le même document. Voilà
- 14 comment cela fonctionne à DC-Cam.
- 15 Q. Alors, en dehors de l'apposition de numéros d'enregistrement,
- 16 est-ce qu'au sein de DC-Cam il peut y avoir des annotations qui
- 17 sont portées sur le document? Est-ce que le personnel de DC-Cam
- 18 ou des chercheurs pourraient éventuellement apporter eux-mêmes
- 19 des annotations en plus de celles qui sont susceptibles d'exister
- 20 sur le document qu'on vous a remis?
- 21 R. Pour ce qui est des annotations, DC-Cam ne met aucune
- 22 annotation sur les documents à part leur cote de référence, et
- 23 ce, après qu'ils aient été copiés.
- 24 Q. Est-ce que vous avez effectué des recherches en ce qui
- 25 concerne les annotations qui peuvent figurer sur certains

- 1 documents, notamment des recherches pour savoir si ces
- 2 annotations correspondent à des annotations faites de façon
- 3 contemporaine à la création du document ou ce sont des
- 4 annotations qui sont postérieures?
- 5 [11.14.25]
- 6 Est-ce que vous avez fait des études? Est-ce qu'il y a eu des
- 7 vérifications faites par DC-Cam et est-ce que, éventuellement, ce
- 8 genre d'information est accessible aux chercheurs?
- 9 R. Lorsque le centre reçoit un document, celui-ci est examiné et
- 10 l'on observe s'il y a des annotations ou non. Ces... les "examens"
- 11 sont étudiés en détail pour justement voir s'il existe des
- 12 annotations.
- 13 Q. Lorsque que vous relevez l'existence d'annotations, est-ce que
- 14 cela fait partie d'une... je ne sais pas, est-ce que vous avez une
- 15 fiche, par exemple, de renseignements pour chaque document qui
- 16 permet de savoir quelle est la source du document, quelle est...
- 17 quelles étaient les annotations qui étaient portées et pour
- 18 savoir si vous avez... si le centre a évalué si ces annotations
- 19 étaient contemporaines, éventuellement, si on pouvait en
- 20 déterminer l'auteur, ou si c'est des annotations effectuées
- 21 postérieurement?
- 22 [11.16.12]
- 23 R. J'aimerais expliquer clairement comment cela fonctionne. Si un
- 24 document comporte des annotations lorsqu'on le reçoit, ce sont
- 25 les seules annotations sur le document. DC-Cam n'apporte pas

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 d'annotations supplémentaires ou additionnelles sur quelque
- 2 document que ce soit.
- 3 Q. Je pense, Monsieur, qu'on a bien compris que DC-Cam se gardait
- 4 de toute annotation de sa part.
- 5 Mais ma question était un petit peu différente, dans la mesure où
- 6 ce qui m'intéresse de savoir c'est si DC-Cam effectue un relevé
- 7 des annotations qui figurent sur un document et si éventuellement
- 8 elle étudie ces annotations et si par exemple elle peut
- 9 déterminer quels en sont les auteurs.
- 10 [11.17.17]
- 11 Je pense qu'on sera amené à examiner un certain nombre de
- 12 documents, peut-être que, si je prends un exemple plus précis, ça
- 13 vous permettra de mieux comprendre le sens de la question. Mais
- 14 si, par exemple, nous prenons, je ne sais pas, des télégrammes.
- 15 Sur des télégrammes, il peut y avoir des annotations; est-ce que
- 16 vous relevez ces annotations? Est-ce que vous les étudiez et
- 17 est-ce que vous essayez d'en authentifier l'auteur?
- 18 R. Je pense que si l'on me remet un document avec de telles
- 19 annotations je pourrais donner des explications. En effet,
- 20 certains documents nous parviennent avec des annotations et
- 21 certains, d'autres, n'en ont pas, à part le texte d'origine.
- 22 [11.18.45]
- 23 Puis-je vous demander respectueusement de me présenter tout
- 24 document présentant des annotations pour que je puisse vous
- 25 donner plus d'explications.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Q. Je pense que c'est une proposition qui est intéressante. Je
- 2 pense qu'on pourra éventuellement, au cours des débats, mais pas
- 3 maintenant, mais un petit peu plus tard, éventuellement, vous
- 4 présenter certains documents à titre d'exemple et d'illustration
- 5 pour que vous puissiez nous donner une indication par rapport ou
- 6 nous donner des précisions par rapport aux différentes
- 7 annotations que l'on peut y trouver, mais je vais poursuivre pour
- 8 l'instant l'interrogatoire, quitte à ce qu'on revienne sur ce
- 9 problème un peu plus tard.
- 10 Je voudrais maintenant que vous nous donniez quelques
- 11 clarifications concernant les sources auxquelles DC-Cam a eu
- 12 accès et les sources qui ont permis, qui lui ont permis de
- 13 rassembler sa documentation.
- 14 Est-ce que vous pouvez tout d'abord nous parler des sources qui
- 15 se trouvent ici au Cambodge? Quelles sont les sources de
- 16 documentation et quel lien vous avez avec ces sources?
- 17 [11.20.18]
- 18 Alors, à titre d'exemple, je peux comprendre qu'il y avait des
- 19 documents qui provenaient de Tuol Sleng, d'autres qui peuvent
- 20 provenir, je ne sais pas, des Archives nationales ou d'autres
- 21 archives. Est-ce que vous pourriez, pour la Chambre, nous donner
- 22 une idée des différentes archives ou différentes sources
- 23 auxquelles DC-Cam a eu accès et nous dire quels sont les liens
- 24 que vous avez avec ces sources.
- 25 R. Oui, je vous remercie.

- 1 Pour ce qui est, donc, de la collecte des documents, DC-Cam
- 2 reçoit la permission du Gouvernement royal du Cambodge pour mener
- 3 des enquêtes et "de" la recherche dans différents endroits du
- 4 Cambodge. C'est avec ces lettres d'autorisation que le DC-Cam
- 5 peut aller à la recherche de documents partout au Cambodge.
- 6 [11.21.50]
- 7 En plus de cela, DC-Cam a lancé un appel, soit dans... soit à
- 8 l'étranger ou auprès d'autres organismes, de fournir au centre,
- 9 ou les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux
- 10 Cambodgiens, des documents pertinents.
- 11 DC-Cam s'est rendu à plusieurs endroits en plus des institutions
- 12 de l'État, des Archives nationales et des organismes privés.
- 13 Donc, nos sources, quelles sont-elles? Sources gouvernementales,
- 14 institutions privées et aussi... de particuliers.
- 15 Q. Alors, si on prend par exemple les sources que vous appelez
- 16 gouvernementales, qui relèvent de l'État, est-ce que vous avez
- 17 eu, obtenu un accès à l'ensemble des archives ou est-ce qu'une
- 18 partie des archives est restée confidentielle et est-ce que vous
- 19 pouvez nous dire ce qu'il en est? Est-ce que, par exemple, vous
- 20 avez eu accès à l'ensemble des archives détenues par les Archives
- 21 nationales?
- 22 R. Je regrette, j'ai mal compris la question dans
- 23 l'interprétation et... pourriez-vous la répéter s'il vous plait?
- 24 Q. Ma question était la suivante: vous nous dites que vous avez
- 25 des documents qui proviennent de sources, et notamment de sources

- 1 d'archives de l'État du Cambodge, et je prenais l'exemple des
- 2 Archives nationales et je vous posais la question suivante:
- 3 [11.24.14]
- 4 Est-ce que vous avez eu accès à l'ensemble des documents contenus
- 5 dans ces archives ou est-ce qu'une partie de ces documents sont
- 6 restés sous... considérés comme étant secrets, et est-ce qu'il y a
- 7 des documents auxquels vous n'avez pas pu accéder?
- 8 Est-ce que vous le savez ou est-ce que vous ne le savez pas?
- 9 [11.24.51]
- 10 R. À propos, donc, de l'accès aux Archives nationales, nous avons
- 11 procédé à la collecte de documents conformément au mandat de
- 12 DC-Cam. Autrement dit, nous n'avons fait la collecte que...
- 13 uniquement de documents portant sur les Khmers rouges et le
- 14 Kampuchéa démocratique.
- 15 Q. J'entends bien, Monsieur, mais est-ce qu'on vous a donné libre
- 16 accès, je dirais, au rayon qui contenait les documents ou est-ce
- 17 qu'il y a des documents concernant la période du Kampuchéa
- 18 démocratique auxquels vous n'avez pas pu accéder?
- 19 R. Compte tenu du fait que les Archives nationales sont là, que
- 20 l'on retrouve des documents portant sur les questions nationales,
- 21 nous ne pouvons que faire des copies et les entreposer à DC-Cam à
- 22 des fins de recherche.
- 23 Q. Alors, est-ce que vous pouvez nous donner la liste des autres
- 24 archives de l'État du Cambodge auxquelles vous avez eu accès?
- 25 Est-ce que par exemple vous avez eu accès aux archives du

- 1 Ministère de l'intérieur ou est-ce que vous avez eu accès aux
- 2 archives de la Défense nationale, de l'armée?
- 3 [11.26.53]
- 4 R. Grâce aux lettres d'autorisation du gouvernement, DC-Cam peut
- 5 avoir accès à tous les documents portant sur les Khmers rouges
- 6 aux Archives nationales et aussi au Ministère de l'intérieur.
- 7 Q. Est-ce que tous les documents ont été copiés et rendus
- 8 accessibles au public par DC-Cam ou est-ce que simplement une
- 9 partie de ces documents a été copiée; est-ce qu'il y a eu une
- 10 sélection, et, si oui, sur quelle base cette sélection a pu se
- 11 faire?
- 12 R. Par exemple, les documents provenant des Archives nationales
- 13 ou de Tuol Sleng sont bien... leur collecte est bien gérée.
- 14 [11.28.24]
- 15 Et l'institution, donc, a déjà une politique... une gestion de ces
- 16 documents.
- 17 DC-Cam ne rapatrie pas tous ces documents pour les stocker au
- 18 centre. Nous faisons des copies de ces documents pour qu'ils
- 19 soient disponibles aux chercheurs et autres personnes qui
- 20 viennent les consulter. Donc, ces documents ne sont pas
- 21 rapatriés. Nous en faisons des copies, car les documents sont
- 22 déjà bien gérés par les institutions autres, comme les Archives
- 23 nationales et les autres institutions.
- 24 Q. Ma question est un tout petit peu différente. Je ne vous
- 25 demande pas si vous, effectivement... si vous prenez en charge le

- 1 document original lui-même mais si vous faites des copies de tous
- 2 les documents concernant la période du Kampuchéa démocratique ou
- 3 simplement d'une partie.
- 4 Alors, vous pouvez imaginer que, par exemple, les Archives
- 5 nationales étant accessibles au public, vous n'estimiez pas
- 6 nécessaire de faire une copie de tous les documents des Archives
- 7 nationales concernant le Kampuchéa démocratique, mais que vous
- 8 n'en fassiez que celles... que vous ne fassiez des copies que de
- 9 celles qui vous paraissent pertinentes.
- 10 Mais est-ce que, encore une fois, vous faites une copie de tous
- 11 ces documents ou simplement d'une partie?
- 12 [11.30.06]
- 13 R. Monsieur le juge, tout document pertinent ayant trait au
- 14 Kampuchéa démocratique est recueilli et entreposé au centre.
- 15 Q. En dehors des archives des institutions d'État, est-ce que
- 16 vous pourriez nous expliquer si vous avez d'autres sources ici au
- 17 Cambodge et, par exemple, je ne sais pas, est-ce qu'il y a des
- 18 archives personnelles qui sont détenues ou qui ont pu être
- 19 détenues par des personnages importants ici au Cambodge qui ont
- 20 été pour vous des sources importantes de documentation?
- 21 Je ne sais pas, est-ce que certaines personnes du gouvernement,
- 22 par exemple, détenaient des archives auxquelles vous avez pu
- 23 avoir accès?
- 24 [11.31.32]
- 25 R. À chaque fois que le centre procède à des recherches, on ne se

- 1 demande pas si la personne en question est une personne ordinaire
- 2 ou bien un haut responsable ou un fonctionnaire. La personne est
- 3 contactée, nous demandons à pouvoir faire une copie du document
- 4 en vue de le conserver au centre.
- 5 À ce jour, nous avons obtenu des documents auprès de responsables
- 6 publics. Nous avons par exemple reçu des documents de M. Sou
- 7 Phirin. À l'époque, cette personne était le gouverneur de la
- 8 province de Takeo au moment où nous menions des recherches dans
- 9 cette province, et nous avons reçu certains documents de M. Sou
- 10 Phirin à l'époque.
- 11 Q. Les sources desquelles proviennent ces documents, est-ce
- 12 qu'elles sont notées, est-ce qu'elles sont répertoriées, est-ce
- 13 que, quand un document arrive à DC-Cam, on sait qui l'a remis ou
- 14 qui le détenait; est-ce qu'il y a des vérifications concernant
- 15 les différentes personnes qui ont eu en possession ce document?
- 16 [11.33.20]
- 17 R. Monsieur le juge, telle est précisément la principale tâche du
- 18 DC-Cam. Lorsque le centre reçoit un nouveau document, la première
- 19 chose à faire est de procéder à une vérification quant à la
- 20 source et quant à la filière de conservation en couvrant toute la
- 21 période préalable au moment où le centre a reçu ce document.
- 22 Q. Est-ce qu'il a pu se produire que l'on vous remette des
- 23 documents qui étaient des copies? Et est-ce que lorsque vous
- 24 receviez des copies vous vous êtes interrogés pour savoir où
- 25 étaient les originaux et est-ce que, éventuellement, avant

- 1 d'accepter une copie, vous alliez vérifier si cette copie
- 2 correspondait bien à l'original?
- 3 R. Lorsque nous recevons une copie d'un document, nous
- 4 interrogeons la source en lui demandant d'où elle a obtenu ce
- 5 document initialement. Une fois que la source nous a répondu, il
- 6 apparaît parfois que le détenteur du document n'ait... n'a pas
- 7 connaissance de la provenance de celui-ci, et nous traitons donc
- 8 ces documents comme des originaux et ils sont archivés au centre.
- 9 [11.35.45]
- 10 Q. Si je comprends bien ce que vous venez de nous dire, vous nous
- 11 dites qu'il a pu arriver que vous receviez des documents qui
- 12 n'étaient pas des originaux sans que vous sachiez où l'original
- 13 pouvait se trouver, c'est bien cela? Mais que, vous-même, vous
- 14 aviez analysé ce document et vous considériez que c'était un
- 15 document fiable et qu'on pouvait considérer comme étant
- 16 équivalent à un original?
- 17 R. Concernant les copies, nous savons qui est la personne qui
- 18 nous a remis ce type de document.
- 19 Et, si la Chambre souhaite interroger la personne qui a fourni la
- 20 copie du document, la Chambre pourra faire citer à comparaître la
- 21 personne en question.
- 22 Q. Parmi les sources qui se situent en dehors du Cambodge, vous
- 23 avez reçu un certain nombre de documentations de sources
- 24 extérieures, je note par exemple le nom d'une collection qu'on
- 25 appelle la Collection suédoise, est-ce que vous pourriez nous

- 1 dire un petit peu à quoi correspond cette Collection suédoise,
- 2 quand est-ce qu'elle a été remise à DC-Cam, qui avait été à
- 3 l'origine de sa création, qu'est-ce qu'elle contient, est-ce
- 4 qu'on vous a remis des originaux des copies? Voilà, qu'est ce que
- 5 vous pouvez nous dire à propos de cette Collection suédoise?
- 6 R. Monsieur le juge, s'agissant de la Collection suédoise, nous
- 7 avons obtenu ces documents à la suite de l'appel que nous avions
- 8 lancé aux détenteurs potentiels de documents ayant trait au
- 9 Kampuchéa démocratique. Nous avons demandé à ces personnes de
- 10 remettre les documents au DC-Cam ou aux CETC.
- 11 C'est en 2007 que nous avons reçu la Collection suédoise. Ces
- 12 documents ont été remis au DC-Cam cette année-là. Il s'agit d'une
- 13 collection composée uniquement de copies.
- 14 [11.38.59]
- 15 Q. Et est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots ce que
- 16 contient cette Collection suédoise? Qu'elle est... et quel a été
- 17 son objet? Pourquoi a-t-elle été constituée et par qui?
- 18 R. La Collection suédoise inclut des documents rédigés en
- 19 suédois, langue que nous ne maîtrisons pas. Il y a par contre
- 20 d'autres documents qui sont en anglais et dont nous pouvons
- 21 comprendre la teneur.
- 22 Q. Qui a été à l'origine de la création de la Collection
- 23 suédoise? Est-ce que c'est un centre de recherche? Qui est-ce qui
- 24 a créé cette collection et pourquoi?
- 25 R. Nous ignorons l'objectif auquel répond la Collection suédoise.

- 1 Et, selon moi, il est loisible à la Chambre d'interroger les
- 2 personnes qui ont recueilli cette collection.
- 3 Q. En ce qui concerne les sources cambodgiennes, il semble qu'il
- 4 y ait aussi des archives qui ont été remises à l'École française
- 5 d'Extrême-Orient.
- 6 [11.41.06]
- 7 Et je crois qu'elles ont été remis ensuite, en tous les cas en
- 8 dépôt, aux Archives nationales de France, et je pense que ce sont
- 9 des archives du roi Norodom Sihanouk. Est-ce que vous avez
- 10 connaissance de ces archives? Est-ce que vous avez eu accès à
- 11 celles-ci et est-ce que vous avez pu éventuellement en faire des
- 12 copies de ces documents?
- 13 R. À chaque fois que le centre reçoit un document, le document
- 14 passe par moi-même. Le document est catalogué et indexé avant
- 15 d'être archivé au centre, quelle que soit la personne qui prend
- 16 possession des documents au sein du centre.
- 17 Q. Est-ce que vous savez où sont actuellement les archives du roi
- 18 Norodom Sihanouk?
- 19 R. S'agissant des archives de Sa Majesté le roi Sihanouk, cela
- 20 est accessible sur le site Web de Sa Majesté mais,
- 21 malheureusement, le site Web n'est pas opérationnel.
- 22 Q. Est-ce que vous avez eu accès à d'autres archives et est-ce
- 23 que, par exemple, vous avez eu accès aux archives du Parti du
- 24 peuple cambodgien?
- 25 [11.43.41]

- 1 R. Comme je l'ai déjà indiqué, le DC-Cam reçoit l'autorisation du
- 2 gouvernement cambodgien de procéder à des recherches dans tout le
- 3 pays. De cette façon, le centre est en mesure de mener à bien ses
- 4 recherches auprès de toutes les institutions du pays.
- 5 Il peut s'agir de documents stockés dans les archives ou la
- 6 bibliothèque du Parti du peuple cambodgien, et dans tous les cas
- 7 nous sommes habilités à mener à bien nos recherches dans tout le
- 8 pays.
- 9 Q. Est-ce que vous savez si les autorités vietnamiennes, dans les
- 10 années 1980, ont procédé à des recherches scientifiques... de
- 11 police scientifique, des recherches de nature d'enquête
- 12 criminelle sur ce qui s'est passé pendant la période du Kampuchéa
- 13 démocratique? Et est-ce que vous savez ou est-ce que vous avez eu
- 14 accès éventuellement à de telles études?
- 15 [11.45.11]
- 16 R. Monsieur le juge, est-ce que vous pourriez répéter votre
- 17 question? Je n'ai pas bien saisi cette question.
- 18 Q. Je voudrais savoir si vous êtes... si vous avez eu connaissance
- 19 d'éventuelles recherches d'enquêtes criminelles ou d'enquêtes
- 20 scientifiques menées par les autorités vietnamiennes sur les
- 21 événements qui se sont produits au cours de la période du
- 22 Kampuchéa démocratique? Et, le cas échéant, est-ce que vous avez
- 23 eu accès à de la documentation qui a pu être collectée par les
- 24 autorités vietnamiennes? Et est-ce que vous avez... est-ce que cela
- 25 fait partie des sources de DC-Cam?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. Merci, Monsieur le juge.
- 2 À ma connaissance, les autorités vietnamiennes ont dépêché un
- 3 expert vietnamien travailler dans les services d'archives. Et,
- 4 donc, ces experts vietnamiens ont pu apporter une aide dans la
- 5 collecte et l'archivage des documents. Ces experts ont par
- 6 exemple aidé à archiver les documents de Tuol Sleng.
- 7 [11.47.21]
- 8 Q. Est-ce que DC-Cam a eu accès à des archives situées au Vietnam
- 9 ou est-ce que vous avez pu obtenir des documents provenant
- 10 d'archives vietnamiennes?
- 11 R. Le DC-Cam a reçu des documents du Vietnam. Il s'agit de photos
- 12 et de films qui ont été communiqués au centre par les autorités
- 13 vietnamiennes.
- 14 Q. Est-ce que DC-Cam a eu accès à d'autres archives situées à
- 15 l'étranger, à des archives, par exemple, situées en Thaïlande,
- 16 aux États-Unis, en Chine, en Russie? Est-ce que vous avez pu
- 17 obtenir certains documents? Est-ce que, vous-même, vous êtes allé
- 18 faire des démarches activement pour essayer d'obtenir de la
- 19 documentation?
- 20 [11.48.45]
- 21 R. Monsieur le juge, comme je l'ai déjà indiqué, le Centre de
- 22 documentation du Cambodge a lancé un appel aux pays étrangers qui
- 23 étaient susceptibles d'être en possession de certains documents
- 24 ayant trait au régime du Kampuchéa démocratique ou aux Khmers
- 25 rouges. Il a été demandé à ces pays de remettre ces documents, le

- 1 cas échéant au DC-Cam ou aux CETC. Un appel a donc été lancé par
- 2 le centre à ces pays étrangers.
- 3 Q. Et, concrètement, quel a été le résultat de cet appel? Est-ce
- 4 que vous avez reçu beaucoup de documents de l'étranger?
- 5 R. Suite à cet appel, nous avons reçu des documents de la part du
- 6 gouvernement suédois ainsi que des documents des archives
- 7 personnelles du professeur Laura Summers.
- 8 Q. Est-ce que certains chercheurs travaillant à titre individuel,
- 9 sans lien nécessairement avec DC-Cam, vous ont également remis un
- 10 certain nombre d'archives personnelles?
- 11 [11.50.20]
- 12 Ou est-ce que certains photographes également ont pu vous
- 13 remettre de la documentation qui est pertinente pour la période
- 14 des Khmers rouges?
- 15 R. Monsieur le juge, comme je viens de l'indiquer, par suite de
- 16 cet appel, nous avons reçu des documents provenant des archives
- 17 personnelles du professeur Laura Summers.
- 18 Moi-même, j'ai personnellement reçu des photos de la part de
- 19 donateurs particuliers. Le centre a pris note du nom et des
- 20 coordonnées de contact des personnes dont émanaient ces
- 21 photographies remises au centre.
- 22 Q. Est-ce que vous pourriez maintenant, dans un autre domaine,
- 23 nous dire un petit peu quel a été le rôle et comment DC-Cam a pu
- 24 coopérer avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux
- 25 cambodgiens?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [11.51.55]
- 2 Est-ce que vous pouvez nous dire par exemple quelles ont été les
- 3 relations que vous avez pu avoir avec les coprocureurs,
- peut-être, pour commencer? Comment ce sont établies les relations 4
- 5 qui ont pu se nouer entre DC-Cam et le Bureau des coprocureurs?
- 6 R. Merci, Monsieur le juge.
- 7 Je suis personnellement responsable de la documentation et
- 8 moi-même j'ai collaboré avec les CETC. Nous avons remis des
- 9 documents aux CETC en fonction des demandes qui nous étaient
- adressées par ces dernières. À ce jour, nous avons collaboré avec 10
- 11 pratiquement tous les bureaux et organes des CETC.
- 12 Notre collaboration ne s'est pas limitée aux Bureaux des
- coprocureurs ou des cojuges d'instructions ou à la Section 13
- d'appui à la défense, ou encore à la Section d'administration 14
- 15 judiciaire.
- 16 À ce jour, nous avons remis des documents à différents organes, y
- 17 compris la Section d'appui aux victimes. À ce jour, le DC-Cam a
- 18 donc remis des documents à différentes sections des CETC sur la
- 19 base des demandes qui nous avaient été communiquées.
- 20 [11.53.53]
- 21 Lorsque nous remettons ces documents, nous donnons également
- 22 certaines indications quant à la réception et à la livraison de
- 23 ces documents.
- 24 Q. Un certain nombre de documents se retrouve dans ce qu'on
- 25 appelle le dossier du tribunal. Il s'agit de documents qui sont

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 numérisés, et ce que je souhaiterais savoir c'est, lorsque, par
- 2 exemple, dans le cadre de vos relations avec le Bureau des
- 3 coprocureurs: qui faisait une copie du document détenu par
- 4 DC-Cam? Est-ce que c'est le personnel de DC-Cam ou est-ce que
- 5 c'est un travail qui s'est fait en collaboration ou un travail
- 6 qui s'est fait uniquement par le Bureau des coprocureurs?
- 7 Comment, concrètement... et qu'est-ce qui a été effectivement
- 8 remis, par exemple, au Bureau des coprocureurs?
- 9 [11.55.32]
- 10 R. Monsieur le juge, je suis directement responsable de la remise
- 11 des documents, et je suis également chargé de recevoir les
- 12 demandes que nous adressent les différents organes des CETC.
- 13 Lorsque nous recevons une demande d'une section ou d'une autre
- 14 des CETC, mon équipe et moi-même, nous veillons à faire droit à
- 15 cette demande et nous vérifions si les documents demandés sont
- 16 disponibles. Si oui, les documents sont récupérés des archives,
- 17 ils sont copiés et scannés selon la nature de la demande qui nous
- 18 est adressée.
- 19 Je prends un exemple: s'il est demandé de scanner le document, le
- 20 DC-Cam le fait. Nous avons à notre disposition un scanner qui
- 21 nous a été généreusement offert par les CETC. À présent, ce
- 22 scanner a été rendu aux CETC.
- 23 Q. Donc, si je résume, pour certains documents, ce sont des
- 24 copies papier imprimées qui ont été remises; certaines fois ce
- 25 sont des documents sous forme numérisée qui ont été remis.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [11.57.09]
- 2 Et est-ce que vous pouvez nous préciser si ces documents
- 3 numérisés étaient numérisés en noir et blanc ou en couleur?
- 4 R. À chaque fois que nous remettons un document aux CETC, nous
- 5 établissons une lettre confirmant la livraison du document. Et il
- 6 est précisé s'il s'agit d'une copie d'un original ou d'une copie,
- 7 et l'on indique s'il s'agit d'un document numérisé.
- 8 Lorsqu'il s'agit d'une copie, c'est en noir et blanc. Lorsqu'il
- 9 s'agit d'une version numérisée, s'il nous est demandé de produire
- 10 un document numérisé en couleur, nous accédons à cette demande.
- 11 Q. J'ai souvenir d'avoir vu des copies numérisées de confessions
- 12 de S-21, il me semble même que certaines ont été produites dans
- 13 le dossier numéro 001.
- 14 [11.58.46]
- 15 Est-ce que vous détenez les confessions de S-21? Est-ce que c'est
- 16 le centre DC-Cam qui les détient ou est-ce qu'elles sont détenues
- 17 par le Musée de Tuol Sleng?
- 18 R. J'aimerais apporter quelques précisions à ce sujet.
- 19 S'agissant des aveux qui ont été numérisés et utilisés devant les
- 20 CETC, il y a un document d'aveux provenant de Tuol Sleng. Les
- 21 documents de ce type n'étaient pas accessibles au DC-Cam. Il y a
- 22 par ailleurs d'autres déclarations qui sont entreposées au DC-Cam
- 23 mais qui ne sont pas disponibles aux archives de Tuol Sleng.
- Je me souviens qu'un enquêteur est venu au DC-Cam pour obtenir ce
- 25 document, le document a été numérisé en couleur au DC-Cam. Pour

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 ce qui est des aveux qui sont disponibles dans les archives de
- 2 Tuol Sleng, je crois savoir que l'enquêteur a dû se rendre aux
- 3 archives de Tuol Sleng et qu'il a probablement dû numériser les
- documents d'aveux. Pour ce qui est des documents d'aveux qui sont 4
- 5 disponibles au DC-Cam, l'enquêteur a procédé à la numérisation de
- 6 ce document au centre même.
- 7 [12.00.49]
- 8 Q. Donc, vous nous confirmez que vous avez reçu des demandes
- 9 aussi bien du Bureau des procureurs que du Bureau des cojuges
- 10 d'instructions. Est-ce que vous avez également reçu d'autres
- 11 demandes d'autres services des CETC? Et, notamment, est-ce que
- 12 vous avez reçu des demandes soit de l'Unité de soutien des
- victimes ou de l'Unité de soutien à la Défense? 13
- R. Oui, il est juste de dire que nous avons reçu des demandes de 14
- documents de l'Unité de soutien à la Défense des CETC et aussi 15
- 16 des avocats des parties civiles. Ils ont... ces personnes ont
- 17 présenté leurs requêtes et les documents leur ont été fournis.
- 18 Au besoin, je peux aussi dire au tribunal le nombre exact de
- documents que DC-Cam a fourni à la Section de soutien à la 19
- Défense. DC-Cam... les archives de DC-Cam sont ouvertes à toutes 20
- 21 les parties et en particulier à la Section de l'appui à la
- 22 Défense. Et nous avons une journée de la semaine réservée à cet
- 23 effet, par exemple, le vendredi.
- 24 [12.02.51]
- M. LE PRÉSIDENT: 25

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Merci, Monsieur Peou Dara.
- 2 Le moment est venu de prendre la pause déjeuner et nous
- 3 reprendrons à 13h30.
- 4 La Chambre demande à l'huissier d'audience d'offrir son soutien
- 5 au témoin pour qu'il puisse déjeuner et qu'il revienne au
- 6 prétoire d'ici à l'heure.
- 7 La parole est à l'avocat de Nuon Chea.
- 8 Me PESTMAN:
- 9 J'ai une question par rapport à l'incident de ce matin, ce qui a
- 10 été dit par la juge Cartwright.
- 11 À ce que je sache, c'est la première fois que l'on ait demandé à
- 12 un avocat de se lever alors qu'un juge lui parle, et je me
- 13 souviens qu'il y "avait" un autre incident avec mon confrère
- 14 Michael Karnavas, à qui on a demandé de s'asseoir après qu'il
- 15 avait parlé.
- 16 [12.03.53]
- 17 Mes collègues cambodgiens m'ont dit pendant la pause qu'il n'est
- 18 pas usuel dans les tribunaux cambodgiens de se lever lorsqu'un
- 19 juge s'adresse à un avocat, l'accusé doit se lever.
- 20 Et j'aimerais savoir... recevoir des instructions: adoptons-nous
- 21 ici une procédure distincte de celle des tribunaux cambodgiens?
- 22 Dois-je me lever quand quelque juge... quand les juges me parlent
- 23 ou est-ce que cette règle ne s'applique qu'aux avocats
- 24 internationaux? Ou est-ce que... seulement quand la juge Cartwright
- 25 me parle? Ou est-ce simplement quand on me parle?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 J'aimerais savoir... des instructions, peut-être avant la pause ou
- 2 la séance de cet après-midi.
- 3 [12.04.58]
- M. LE PRÉSIDENT: 4
- 5 Merci, Maître, pour avoir soulevé cette question, et la Chambre
- 6 répondra à vos observations à la reprise de l'audience de cet
- 7 après-midi.
- 8 Le personnel de sécurité, veuillez ramener Khieu Samphan à la
- 9 cellule de détention provisoire et le ramener au prétoire avant
- 13h30. 10
- 11 L'audience est levée.
- (Levée de l'audience: 12h05) 12
- (Reprise de l'audience: 13h32) 13
- 14 Veuillez vous asseoir.
- 15 L'audience est reprise. Avant de rendre la parole au juge
- 16 Lavergne, la Chambre annonce ce qui suit aux parties:
- 17 Lorsque les parties prennent la parole et lorsque les juges
- 18 s'adressent à une partie ou à un avocat, celui-ci est prié de se
- 19 lever en signe de respect pour la Chambre.
- 20 Un avocat a dit que cette pratique n'était pas usuelle au
- 21 Cambodge, c'est inexact. Devant les tribunaux cambodgiens, quand
- 22 un juge s'adresse à une personne, cette dernière est priée de
- 23 rester debout. Il s'agit d'une pratique habituelle qui sera en
- 24 application devant la présente Chambre également.
- 25 [13.34.45]

- 1 La Chambre peut donner l'autorisation à l'accusé ou à quelqu'un
- 2 d'autre de rester assis en raison de l'âge ou de l'état de santé
- 3 de la personne en question, mais cela ne peut se faire que sur
- 4 indication de la Chambre. Il s'agit par exemple d'un cas comme
- 5 celui de la déposition de Long Norin: dans ce cas là, les parties
- 6 ont été autorisées à rester assises au moment de poser leurs
- 7 questions.
- 8 La parole est à présent au juge Lavergne.
- 9 [13.35.26]
- 10 M. LE JUGE LAVERGNE:
- 11 Merci, Monsieur le Président.
- 12 Je voudrais prendre quelques instants pour poser des questions
- 13 encore au témoin concernant un document particulier.
- 14 Q. Il s'agit d'aveux obtenus à S-21; j'indique qu'il est possible
- 15 que d'autres documents pertinents soient présentés demain au
- 16 témoin par la Chambre, notamment, peut-être, des télégrammes qui
- 17 contiendraient des annotations. Mais pour l'instant je me
- 18 limiterai à un seul document qui... que l'on peut trouver à la cote
- 19 D43/IV en chiffres romains -, annexe 57; numéro d'ERN: alors,
- 20 en français, le 00235668; en anglais, 00224085 à 00224086; en
- 21 khmer, 00174375 à 00174391.
- 22 Alors, quelques précisions concernant ce document, il s'agit d'un
- 23 document qui a été versé au dossier des cojuges d'instruction à
- 24 l'issue d'une commission rogatoire délivrée par les juges
- 25 d'instruction aux enquêteurs Steve Heder et Sim Sorya, lesquels

- 1 se sont rendus au Centre de documentation du Cambodge pour
- 2 effectuer des scanogrammes en couleur de documents originaux
- 3 conservés au centre DC-Cam.
- 4 [13.37.54]
- 5 Voilà, donc, je vais demander au greffe s'il est possible de
- 6 montrer sur l'écran la page de couverture de ce document.
- 7 (Présentation d'un document à l'écran)
- 8 [13.39.03]
- 9 Il est certain que la qualité est sans doute meilleure en ce qui
- 10 concerne les copies qu'on peut en avoir.
- 11 Est-ce que, Monsieur le témoin, est-ce que malgré tout vous
- 12 arrivez à lire ce qui est... ce qui apparaît à l'écran?
- 13 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 14 R. Monsieur le juge, je peux effectivement lire ce qui apparaît à
- 15 l'écran.
- 16 [13.39.38]
- 17 Q. Alors, peut-être, donc, il s'agit là de ce qu'on appelle une
- 18 page de couverture. Est-ce que vous pourriez tout d'abord nous
- 19 dire si vous reconnaissez ce document, si vous le connaissiez, et
- 20 éventuellement quels sont vos premiers commentaires concernant ce
- 21 document?
- 22 R. Monsieur le juge, je reconnais ce document. Il s'agit d'un
- 23 document d'aveux concernant la Défense nationale du Kampuchéa
- 24 démocratique sous la supervision de Son Sen. L'original de ce
- 25 document se trouve au DC-Cam, il a reçu une cote commençant par

- 1 "J". Au moment d'effectuer scanogramme du document, c'est le
- 2 document original qui a servi, raison pour laquelle on ne trouve
- 3 pas cette lettre "J" ici. En effet, comme je l'ai dit, aucune
- 4 annotation n'est apportée au document original.
- 5 [13.41.16]
- 6 Q. Autrement dit, si ça n'avait pas été le document scanné qui
- 7 avait été versé au dossier mais une copie papier, sur la copie
- 8 papier, nous aurions vu le numéro commençant par un "J", qui
- 9 aurait été le numéro d'enregistrement de DC-Cam?
- 10 R. Effectivement, Monsieur le juge.
- 11 Q. Par ailleurs, donc, comme vous pouvez le relever, il y a
- 12 plusieurs annotation sur cette page de couverture, est-ce que...
- 13 qu'est-ce que vous pouvez nous dire qui permette, selon vous, de
- 14 considérer ces annotations comme étant des annotations
- 15 contemporaines à la création du document?
- 16 R. Monsieur le juge, s'agissant des annotations, il s'agit d'une
- 17 vieille encre qui a été utilisée et il y a parfois une indication
- 18 du nom des personnes qui ont apporté les annotations, mais,
- 19 concernant le présent document, aucun nom n'apparaît. Cela dit,
- 20 j'ai pu examiner différents documents et je peux en conclure
- 21 qu'il s'agit ici d'un document rédigé par Son Sen.
- 22 [13.43.40]
- 23 Q. Sur cette page de couverture, on voit un titre, en tout les
- 24 cas, on voit des écritures qui sont dactylographiées et on voit
- 25 donc plusieurs annotations qui ne semblent pas être du même

- 1 scripteur, de la même personne. Donc, l'annotation que vous dites
- 2 être de la main de Son Sen, si j'ai bien compris, se référait à
- 3 quelles annotations?
- 4 R. Le document tel qu'il apparaît à l'écran comporte une
- 5 annotation apportée en rouge. Si la Chambre m'y autorise, je
- 6 voudrais donner lecture de cette annotation pour que chacun sache
- 7 bien de quel document il s'agit à présent.
- 8 Q. Alors, vous pouvez donner lecture, je pense que ce qui serait
- 9 également utile c'est que l'on puisse maintenir l'écran sur le
- 10 document lui-même. Je vois plusieurs inscriptions en rouge, donc,
- 11 est-ce vous pouvez nous dire de laquelle vous entendez parler?
- 12 [13.45.47]
- 13 R. Il y a une inscription en rouge en haut de la page. Il s'agit
- 14 de caractères qui sont d'une taille plus grande que dans les
- 15 autres inscriptions.
- 16 Q. Est-ce que vous pouvez nous lire ces annotations?
- 17 R. Je vais essayer d'en donner lecture: "Doem, chef de division
- 18 adjoint, camarade Mut".
- 19 Q. Voilà, j'ai entendu Doem et camarade Mut. Je ne sais pas si
- 20 vous avez... est-ce que vous pouvez peut-être relire, parce que je
- 21 ne suis pas sûr qu'on ait eu la traduction intégrale et
- 22 éventuellement lire également les annotations qui se trouvent un
- 23 peu plus bas?
- 24 R. Je vais donc répéter: "Doem, chef de division adjoint,
- 25 camarade Mut".

- 1 Quand au reste, j'en donne lecture. On a le chiffre 1 qui est
- 2 entouré, ensuite on lit: "À présenter au Frère à titre
- 3 d'information concernant le plan qui est correct".
- 4 C'est difficile à déchiffrer, puisqu'il s'agit d'un scanogramme.
- 5 Q. Pour faciliter la lecture, peut-être que l'on pourrait vous
- 6 faire passer une copie papier de ce document.
- 7 [13.49.50]
- 8 R. Je vais relire cette annotation.
- 9 "Numéro 1. À vous présenter à titre d'information concernant le
- 10 plan, cela est correct. Certains étaient les bons mais d'autres
- 11 non, je vais inviter le camarade Mut à rencontrer ces gens. Il
- 12 s'agit de quelqu'un qui a dénoncé les siens, il a mis en cause le
- 13 camarade Doem dans des aveux antérieurs et les aveux sont en
- 14 train d'être retranscrits depuis l'enregistrement sonore."
- 15 Q. Alors, est-ce que vous pouvez apporter quelques commentaires
- 16 pour la Chambre en ce qui concerne donc ces annotations? Est-ce
- 17 qu'elles sont écrites d'une même main? Est-ce que vous
- 18 reconnaissez éventuellement la personne qui serait susceptible
- 19 d'avoir écrit ces annotations?
- 20 [13.51.39]
- 21 R. Monsieur le juge, à la lumière de mon expérience
- 22 professionnelle, je peux dire qu'il s'agit d'annotations
- 23 apportées par une seule et même personne. Si je compare
- 24 l'écriture à celle que l'on trouve dans d'autres annotations, je
- 25 peux affirmer qu'il s'agit d'annotations apportées de la main de

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Son Sen.
- 2 Q. Alors, j'aimerais éventuellement qu'on puisse maintenant
- 3 montrer à l'écran la page portant l'ERN en khmer 00174384.
- (Présentation d'un document à l'écran) 4
- 5 [13.54.53]
- 6 Voilà. Donc, je pense qu'on a dû également vous remettre une
- 7 copie papier de cette page. Est-ce que vous avez des commentaires
- 8 à faire concernant cette nouvelle page et éventuellement est-ce
- 9 que vous pourriez lire les annotations qui y sont portées?
- 10 R. Monsieur le juge, je peux également lire cette annotation
- 11 telle qu'elle a été faite sur le document original. Au DC-Cam,
- 12 j'ai déjà pu lire ce document. Il s'agit d'annotations faites de
- 13 la main de Khieu; c'est la personne dont le nom apparaît en bas
- 14 des annotations. Ces annotations sont tracées de la même écriture
- 15 que dans le document qui m'a été présenté il y a quelques
- 16 instants.
- 17 Je peux lire ce qui est indiqué ici. On a par exemple une partie
- 18 entre parenthèses où il est indiqué qu'il s'agit d'un document
- 19 strictement confidentiel. Ensuite, il y a des notes, je lis: "Le
- 20 présent document est confidentiel car il concerne l'Est. Il ne
- 21 peut être envoyé vers la base à moins que l'on en établisse tout
- 22 d'abord un résumé".
- 23 Après, vient l'indication suivante: "31 juillet 1977"; puis
- 24 l'indication "Khieu" qui est soulignée.
- 25 [13.57.19]

- 1 Q. Est-ce que l'usage de la couleur rouge correspond à quelque
- 2 chose de particulier?
- 3 Est-ce qu'on trouve souvent la couleur rouge? Est-ce que elle
- 4 était propre à certaines annotations? Est-ce qu'elle a une
- 5 signification particulière?
- 6 R. Moi aussi, je constate comme vous que ces annotations
- 7 apparaissent en rouge, mais je ne suis pas en mesure de dire
- 8 pourquoi c'est une telle couleur qui a été utilisée.
- 9 Q. Le nom de Khieu apparaissait donc au bas de ce document,
- 10 est-ce que vous pouvez, si vous le savez, nous dire si cela est
- 11 susceptible de correspondre à quelqu'un en particulier?
- 12 R. Monsieur le juge, il s'agit d'un pseudonyme qui désigne Son
- 13 Sen.
- 14 M. LE JUGE LAVERGNE:
- 15 Voilà. Donc, je vous remercie, Monsieur Vanthan.
- 16 Je pense que je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.
- 17 Éventuellement, donc, demain, si nous avons un télégramme, nous
- 18 vous le soumettrons donc, éventuellement, pour que vous puissiez
- 19 nous apporter des clarifications concernant les annotations qui
- 20 peuvent y figurer.
- 21 Voilà, Monsieur le Président, je n'ai pas d'autres questions à
- 22 poser au témoin.
- 23 [13.59.20]
- 24 M. LE PRÉSIDENT:
- 25 Merci, juge Lavergne.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Y a-t-il d'autres juges qui souhaiteraient poser des questions au
- 2 témoin. Puisque tel n'est pas le cas, à présent, nous allons
- 3 entendre les coprocureurs, qui auront l'occasion de poser des
- 4 questions au témoin.
- 5 La parole est au coprocureur.
- 6 INTERROGATOIRE
- 7 PAR M. ABDULHAK:
- 8 Je vous remercie, Monsieur le Président, et bon après midi
- 9 Madame, Messieurs les juges.
- 10 Bonjour, Monsieur Dara Peou, nous vous remercions d'être venu
- 11 aujourd'hui pour témoigner et fournir des renseignements à la
- 12 Chambre pour apporter des précisions sur les différents documents
- 13 provenant de DC-Cam.
- 14 [14.00.18]
- 15 Nous allons faire un interrogatoire complémentaire à
- 16 l'interrogatoire déjà bien complet des juges. Vous m'excuserez si
- 17 mes questions peuvent être... semblent répétitives ou si elles
- 18 tombent sur des sujets "que" vous avez déjà discutés.
- 19 Tout d'abord, vos compétences professionnelles. Vous dites que
- 20 vous étudié le droit et vous avez aussi étudié "à" la
- 21 Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, n'est-ce pas?
- 22 Pouvez-vous nous parler de vos études en Australie?
- 23 R. Merci.
- 24 Au Cambodge, j'ai étudié le droit et j'ai obtenu une licence de
- 25 l'Université royale de droit et d'économie, et, pendant que je

- 1 travaillais à DC-Cam, j'ai reçu une formation sur la façon de
- 2 faire la collecte et la gestion des documents à l'université de
- 3 Nouvelle-Galles du Sud, en Australie.
- 4 Et aussi, sur la façon... sur des techniques d'enquête dans les
- 5 affaires pénales... et j'ai reçu cette formation en Irlande, je
- 6 crois en l'an 2000. Et j'ai aussi suivi des études aux États-Unis
- 7 d'Amérique où j'ai obtenu une maîtrise en droits de l'homme de
- 8 l'université de Notre Dame.
- 9 [14.02.21]
- 10 O. Je vous remercie.
- 11 Vous avez dit que... vous avez dit que l'université de
- 12 Nouvelle-Galles du Sud et l'université de Yale vous avaient formé
- 13 à DC-Cam, n'est-pas, ou "a" fourni une formation à DC-Cam?
- 14 R. C'est exact. Oui, l'université de Yale a envoyé un spécialiste
- 15 pour offrir une formation à DC-Cam. Certains membres du personnel
- 16 de DC-Cam ont suivi leur formation à l'université.
- 17 Q. Ces membres du personnel travaillent-ils toujours au DC-Cam...
- 18 ou certains d'entre eux?
- 19 R. Certains d'entre eux ont continué de travailler au DC-Cam et
- 20 d'autres sont... ne travaillent plus au DC-Cam.
- 21 Q. J'aimerais que l'on parle de DC-Cam de manière générale, de
- 22 ses structures, pour "complémenter" les questions posées par les
- 23 juges ce matin.
- 24 Vous avez indiqué que DC-Cam reçoit son financement de plusieurs
- 25 sources: existe-t-il des conditions associées à ce financement?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [14.04.03]
- 2 R. De manière générale, l'argent est offert par les donateurs
- 3 sans conditions. C'est le DC-Cam qui choisit ses modalités de
- 4 travail et travaille de façon indépendante.
- 5 Q. Est-ce la même chose pour le financement que vous avez reçu du
- 6 gouvernement cambodgien ou l'assistance que vous avez reçue, le
- 7 soutien du gouvernement cambodgien?
- 8 R. DC-Cam ne reçoit aucun financement du gouvernement cambodgien.
- 9 Le gouvernement appuie les activités de DC-Cam avec, entre
- 10 autres, des autorisations pour mener ses recherches partout au
- 11 Cambodge.
- 12 Q. Recevez-vous des instructions du gouvernement cambodgien en
- 13 plus de ce soutien?
- 14 R. Nous n'avons jamais reçu d'instructions du gouvernement
- 15 cambodgien à part les autorisations qu'il donne au centre pour
- 16 la... ses activités de recherches partout au pays et aussi à
- 17 l'extérieur du pays.
- 18 [14.05.59]
- 19 Q. Vous avez aussi dit qu'un conseil d'administration... que DC-Cam
- 20 est géré par un conseil d'administration. Pouvez-vous nous dire
- 21 combien d'administrateurs, combien de membres "sur" ce conseil
- 22 et... y a-t-il et comment ils sont nommés au conseil
- 23 d'administration?
- 24 R. Pourriez-vous répéter la question, je n'ai pas saisi?
- 25 Q. Le conseil d'administration: combien y a-t-il de membres du

- 1 conseil et comment sont-ils nommés?
- 2 R. Eh bien, si vous consultez l'organigramme, il y a le conseil
- 3 d'administration, qui comprend un directeur exécutif, deux
- 4 directeurs adjoints, puis des chefs d'équipe. Pour ce qui est des
- 5 membres du conseil, on retrouve des experts, qui peuvent nous
- 6 donner des conseils sur la base de leurs champs d'activité, et
- 7 cela est fait de façon bénévole pour le directeur du centre.
- 8 [14.08.01]
- 9 À la fin... après 1997, après le travail que nous faisions avec
- 10 l'université Yale, M. Youk Chhang est devenu directeur du Centre
- 11 de documentation et il l'est encore aujourd'hui.
- 12 Q. Donc, vous avez décrit "des" conseils d'experts que vous
- 13 recevez d'universitaires et de chercheurs, et ces personnes
- 14 offrent ces conseils gratuitement pour aider DC-Cam à s'acquitter
- 15 de son mandat. Est-ce exact?
- 16 R. Oui, c'est exact.
- 17 Q. Vous avez dit ce matin qu'au fil des années vous avez
- 18 supervisé entre 15 et 55 personnes au DC-Cam. Pouvez-vous nous
- 19 dire à peu près combien y a-t-il d'employés au DC-Cam
- 20 aujourd'hui?
- 21 R. À l'heure actuelle, nous avons 55 membres du personnel, ce qui
- 22 comprend les employés de plein droit et les bénévoles. Les
- 23 bénévoles ne sont pas rémunérés par le centre mais doivent
- 24 respecter le règlement interne du centre et donc doivent suivre
- 25 les mêmes règles que les membres du personnel.

- 1 Q. Et vous avez dit que la majeure partie du personnel travaille
- 2 au traitement et à la manutention de documents. Est-ce exact?
- 3 R. Une grande partie du personnel participe à... au catalogage; moi
- 4 et Youk Chhang sommes... travaillons là-dessus aussi.
- 5 [14.10.32]
- 6 Q. Si j'ai bien compris, ces personnes travaillent sous votre
- 7 supervision?
- 8 R. Oui, c'est exact, surtout quand il s'agit de ce type de
- 9 document.
- 10 Q. Dernier point, sur les effectifs: quand des gens commencent à
- 11 travailler au DC-Cam, s'ils sont affectés aux documents,
- 12 reçoivent-ils une formation ou reçoivent-ils des instructions sur
- 13 les procédures en place au DC-Cam?
- 14 [14.11.14]
- 15 R. En effet, ceux qui travaillent sur les documents qui ne
- 16 reçoivent pas de formation de pays étrangers recevront une
- 17 formation d'expert de Yale et de l'université de Nouvelle-Galles
- 18 du Sud, et ce, au DC-Cam. Comme supérieur immédiat, j'organise
- 19 des réunions pendant lesquelles nous échangeons sur nos
- 20 expériences. Ces réunions se tiennent tous les vendredis et lors
- 21 de ces réunions nous discutons de la façon dont nous gérons les
- 22 documents.
- 23 Q. Je voudrais maintenant parler des autres projets de DC-Cam
- 24 avant de vous poser des questions sur les documents. Vous avez
- 25 parlé ce matin des interviews faites par le personnel de DC-Cam

- 1 partout au Cambodge. Étaient-ce des interviews qu'avec des
- 2 victimes ou victimes alléguées de crimes?
- 3 [14.12.45]
- 4 R. Ces interviews ont été faites dans le cadre d'un projet de
- 5 DC-Cam qui était le programme de responsabilité. Donc, dans ce
- 6 projet, nous avons interviewé des personnes sur la base de
- 7 biographies d'anciens combattants du régime et nous avons mené
- 8 ces entrevues dans des localités, et nous avions... et nous avions
- 9 avec nous des documents, et nous avons interviewé les anciens
- 10 Khmers rouges et des survivants du régime du Kampuchéa
- 11 démocratique.
- 12 Nous avons aussi mené des interviews avec des parents ou des
- 13 membres de la famille de ceux que nous arrivions à identifier
- 14 dans les biographies.
- 15 Nous avions préparé des questionnaires pour ces interviews, des
- 16 questionnaires révisés par nos experts juridiques, avant leur
- 17 mise en œuvre. Et nous avons aussi remis un exemplaire de ces
- 18 questionnaires à la Chambre et aux cojuges d'instruction.
- 19 [14.15.01]
- 20 Q. Pourquoi a-t-on décidé de mener des interviews avec les
- 21 victimes et leurs... les auteurs allégués de crimes pendant la
- 22 période du Kampuchéa démocratique?
- 23 R. Je suis d'avis que nous avons des documents précis et nous
- 24 avons exprimé clairement notre objectif au nom du centre pour
- 25 faire de la collecte de documents pour avoir une mémoire et une

- 1 commémoration du... de cette période, car nous comprenons et les
- 2 intervieweurs étaient... comprenaient notre objectif et donc ces
- 3 interviews ont été réussies.
- 4 [14.16.22]
- 5 Q. Quand vous parlez de votre objectif, c'est ce que vous avez
- 6 dit plus tôt? Qu'un des objectifs du centre est de consigner
- 7 l'histoire de cette période?
- 8 R. C'est exact.
- 9 Et DC-Cam a aussi publié des livres d'histoire sur le Kampuchéa
- 10 démocratique dont le contenu a été intégré dans le programme
- 11 d'études dans les écoles du pays.
- 12 Q. Vous avez fait référence à la revue "Searching for the Truth"
- 13 ce matin. Le DC-Cam a-t-il publié d'autres ouvrages ou des
- 14 documents à valeur éducative sur ce sujet, sur la période?
- 15 R. À part notre magazine, DC-Cam a publié des recherches faites
- 16 au centre.
- 17 Q. Y a-t-il des projets d'information visant à informer le
- 18 public? Vous avez, par exemple, parlé ce matin de formation
- 19 d'enseignants. Y a-t-il d'autres initiatives d'éducation publique
- 20 sur le la période du Kampuchéa démocratique ou les travaux du
- 21 tribunal?
- 22 [14.18.15]
- 23 R. Il s'agit d'un des objectifs principaux, de former des
- 24 enseignants pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure d'enseigner
- 25 cet aspect de l'histoire à la prochaine génération. Et ce, pour

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 encourager la réconciliation, le pardon et pour éviter toute
- 2 vengeance que certains pourraient chercher à avoir.
- 3 Q. Est-il juste de dire que la réconciliation est un de vos
- 4 objectifs?
- 5 R. Pourriez-vous répéter la question. Je n'ai pas saisi ce que
- 6 vous avez dit.
- 7 Q. Pour reprendre ce que vous venez de dire, vous avez parlé de
- 8 pardon et de réconciliation, ces principes font-ils partie
- 9 intégrante, sont-ils une partie importante de votre travail au
- 10 centre?
- 11 R. Un des objectifs du travail est de "transformer" ce type
- 12 d'étude à plus de réconciliation et de tolérance et éviter les
- 13 actes de vengeance.
- 14 [14.20.10]
- 15 Q. En plus de votre entreposage et catalogage de documents, vous
- 16 avez parlé du projet de cartographie du Centre de documentation.
- 17 Pouvez-vous nous dire à peu près combien de districts ont été
- 18 couverts dans le cadre de ce projet?
- 19 R. Je sais qu'il y a 186 districts au Cambodge, et notre projet
- 20 de cartographie a commencé alors que plusieurs districts étaient
- 21 sous le contrôle du Kampuchéa démocratique. Le projet n'est pas
- 22 encore terminé... visant à couvrir tous les districts du Cambodge.
- 23 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre, brièvement, comment le centre
- 24 identifiait un site qui serait cartographié comme un site de
- 25 crime?

- 1 R. Avant d'effectuer des enquêtes dans les provinces... de
- 2 districts, nous nous fondons sur des documents, des recherches
- 3 sur des crimes commis sous les Khmers rouges, une recherche faite
- 4 par la République du Cambodge dans les années 80, et nous nous
- 5 fondons aussi sur des documents et aussi des plaintes des
- 6 villageois dans les bureaux locaux, et aussi des informations de
- 7 propagande, des bureaux d'information; et c'est donc sur la base
- 8 de ces renseignements glanés dans les documents que nous avons pu
- 9 identifier les fosses communes. Nous avons aussi su, de la part
- 10 de personnes qui avaient participé à l'excavation de ces fosses
- 11 communes... et c'était donc, voilà, les renseignements sur lesquels
- 12 DC-Cam s'est fondé pour son projet.
- 13 [14.24.10]
- 14 Q. Une fois un site identifié par le personnel du centre, le site
- 15 était enregistré, localisé?
- 16 R. Oui. Lorsque nous identifiions ces endroits, nous avons
- 17 utilisé la technologie GPS, ce qui nous donne les coordonnées,
- 18 latitudes et longitudes, ce qui nous permet de les indiquer
- 19 clairement sur une carte. Et nous avons aussi... sur la carte, nous
- 20 indiquons les coordonnées telles qu'enregistrées par le GPS.
- 21 Q. Est-il juste de dire que cette information est disponible sur
- 22 Internet d'une façon ou d'une autre?
- 23 R. En effet, nous avons affiché les résultats de cette étude sur
- 24 le site Web du centre.
- 25 Q. J'aimerais maintenant vous parler des documents et de l'accès.

- 1 Au mieux de votre connaissance, savez-vous ce qui est arrivé à la
- 2 majorité des documents du gouvernement du Kampuchéa démocratique
- 3 après la chute du régime, au début de l'année 1979?
- 4 [14.27.00]
- 5 R. Au mieux de ma connaissance, ces documents auraient pu être un
- 6 peu partout. Certains de ces documents auraient pu être détenus
- 7 par des particuliers, d'autres ont été retrouvés ailleurs. Ces
- 8 documents ne sont pas tous au même endroit, mais DC-Cam a réussi
- 9 à en recueillir.
- 10 Q. Autrement dit, nous n'avons pas tous les documents du
- 11 Kampuchéa démocratique?
- 12 R. Oui, c'est exact.
- 13 Q. Si j'ai bien compris votre témoignage de ce matin, il y a des
- 14 documents du Kampuchéa démocratique que l'on retrouve dans
- 15 différents endroits?
- 16 R. Oui, c'est exact.
- 17 [14.28.41]
- 18 Q. Laissez-moi essayer de retrouver certaines de ces sources avec
- 19 vous. Certains de ces documents ont été retrouvés sur le site de
- 20 la prison S-21.
- 21 R. Oui. Certains documents peuvent être trouvés à S-21.
- 22 Notamment, les documents qui ne sont pas des aveux, car les
- 23 confessions de S-21 ne sont pas à S-21... ne sont pas à DC-Cam.
- 24 Q. Il y a aussi des documents qui ne sont pas des aveux qui
- 25 étaient à S-21?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. Oui, c'est exact.
- 2 Q. Qui a retrouvé ces documents?
- 3 R. Comme je l'ai dit dès le début, il y a des gens, moi-même, mon
- 4 directeur et d'autres membres du personnel qui participent à la
- 5 collecte de documents. Particulièrement à ce qui a trait aux
- 6 documents à Tuol Sleng, je suis allé moi-même à Tuol Sleng. J'ai
- 7 étudié en personne ces documents pour voir à quel point ils
- 8 étaient importants pour la recherche de DC-Cam.
- 9 Q. À votre connaissance, avant la création du DC-Cam, est-ce que
- 10 ces documents sont restés à S-21 entre 1979 et 1995, année de
- 11 création du centre?
- 12 R. À ma connaissance, ces documents sont restés sur place. Quand
- 13 je suis arrivé sur place pour recueillir ces documents, j'ai
- 14 constaté que ces documents étaient sur place.
- 15 [14.31.25]
- 16 Q. Comment est-ce que vous savez que c'était justement des
- 17 documents qui étaient restés à S-21 durant toute cette période
- 18 d'environ seize ans?
- 19 R. Après le renversement du régime des Khmers rouges, les
- 20 Cambodgiens ont pu apprendre que S-21 était la prison des Khmers
- 21 rouges et que des documents y étaient conservés. Les chercheurs
- 22 ont appris qu'il pouvait y avoir des documents sur place. C'est
- 23 pourquoi les chercheurs sont allés sur place et ont retrouvé ces
- 24 documents.
- 25 Q. Je crois que le juge Lavergne vous a déjà posé une question

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 concernant une autre série de documents, à savoir ceux du
- 2 Ministère de l'intérieur. Savez-vous ou vous souvenez-vous
- 3 comment et quand les documents du Ministère de l'intérieur ont
- 4 été recueillis par le centre?
- 5 [14.32.58]
- 6 R. Les documents archivés au centre ont été recueillis à partir
- 7 de 1995. Ces documents sont en grand nombre et malheureusement je
- 8 ne sais pas exactement à quelle date ces documents ont été
- 9 recueillis. Quoi qu'il en soit, je pense qu'au centre même on
- 10 peut retrouver les dates auxquelles les documents ont été
- 11 recueillis et ramenés au centre.
- 12 Q. Le cas échéant, peut-être que vous pourriez donner ces
- 13 informations ultérieurement?
- 14 R. Effectivement.
- 15 Q. Est-ce que, à tout hasard, vous vous souvenez de quel type de
- 16 documents se trouvaient dans cette série que vous avez recueillie
- 17 auprès du Ministère de l'intérieur?
- 18 R. Les documents que nous avons recueillis auprès du Ministère de
- 19 l'intérieur incluent des documents d'aveux. Au DC-Cam, nous avons
- 20 donné aux documents de ce type l'appellation "J". Il y a d'autres
- 21 catégories de documents également et... par exemple, les documents
- 22 qui ont rapport avec le régime de Lon Nol ainsi que d'autres
- 23 documents.
- 24 [14.34.56]
- 25 Q. Comment ces documents se sont-ils retrouvés au Ministère de

- 1 l'intérieur?
- 2 R. À ma connaissance, lorsque ce ministère a été mis en place,
- 3 des documents y ont été conservés. Ces documents ont été
- 4 considérés comme des documents provenant du régime précédent.
- 5 Lorsque nous avons mené à bien nos recherches, nous sommes tombés
- 6 sur ces documents qui sont en rapport avec le régime du Kampuchéa
- 7 démocratique et nous les avons alors conservés au DC-Cam.
- 8 Q. En l'espèce, ce sont des documents originaux qui ont été
- 9 transférés du Ministère de l'intérieur vers le DC-Cam, n'est-ce
- 10 pas?
- 11 [14.36.20]
- 12 R. Effectivement, nous avons authentifié les documents, nous nous
- 13 sommes interrogés sur leur provenance avant qu'ils n'entrent en
- 14 possession du Ministère de l'intérieur et nous avons demandé à ce
- 15 que ces documents soient remis au DC-Cam. Voilà comment cela
- 16 s'est produit pour la vérification de la provenance des
- 17 documents.
- 18 Q. Je pense que vous avez dit que cet ensemble de documents
- 19 incluait des aveux, si je vous ai bien compris, n'est-ce pas?
- 20 R. Effectivement.
- 21 Q. Savez-vous pour quelle raison il y a eu des aveux qui se
- 22 trouvaient à un autre endroit et également à S-21? Pourquoi ces
- 23 documents qui en l'espèce sont des originaux se trouvaient à deux
- 24 endroits différents?
- 25 [14.37.56]

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 R. Selon moi, ces documents ont été envoyés aux services de
- 2 Défense nationale du Kampuchéa démocratique. Je pense qu'il
- 3 s'agissait de documents ayant trait aux questions de sécurité,
- 4 raison pour laquelle ils ont été communiqués aux services de
- 5 Défense nationale du régime du Kampuchéa démocratique.
- 6 À l'époque, ces services relevaient de la supervision directe de
- 7 Son Sen, alias Khieu. Lorsque le régime a été renversé, ces
- 8 documents ont été retrouvés et ils ont été envoyés au Ministère
- 9 de la défense du nouveau gouvernement.
- 10 Après la chute du régime du Kampuchéa démocratique, on devait
- 11 faire de la place pour l'installation du personnel. Il y donc des
- 12 gens qui ont retrouvé des documents et qui les ont enlevés pour
- 13 faire place aux fonctionnaires de ces bureaux.
- 14 M. LE PRÉSIDENT:
- 15 Le moment est venu d'interrompre l'audience.
- 16 Nous allons marguer une pause de vingt minutes et reprendre les
- 17 travaux à 15 heures.
- 18 Je demande à l'huissier d'audience de conduire le témoin à la
- 19 salle d'attente et de le ramener dans le prétoire à l'heure
- 20 indiquée.
- 21 (Suspension de l'audience: 14h39)
- 22 (Reprise de l'audience: 15h00)
- 23 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.
- 24 La Chambre laisse la parole à l'accusation pour ses questions.
- 25 Procureur adjoint?

00772762

E1/31.1

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 M. ABDULHAK:
- 2 Je vous remercie, Monsieur le Président.
- 3 [15.01.23]
- Avant de reprendre mon interrogatoire, j'aimerais indiquer à la 4
- 5 Chambre et aux parties que les procureurs ont déposé une version
- 6 mise à jour de la liste des documents des procureurs pour la
- 7 première phase du procès, comme nous en avions discuté la semaine
- 8 dernière.
- 9 Nous nous étions engagés à déposer avant mardi, nous l'avons
- déposé aujourd'hui, lundi. Et donc plutôt qu'une version mise à 10
- 11 jour, en fait, il s'agit d'un tableau qui offre donc tous les
- 12 documents en provenance de DC-Cam qui ont été déposés auprès de
- 13 la Chambre.
- 14 À peu près 2384 documents... et qui devraient être identifiés sous
- 15 peu si cela n'a pas encore été fait.
- 16 [15.02.33]
- 17 Monsieur Dara Peou, j'aimerais vous poser d'autres questions sur
- 18 les documents que DC-Cam a recueillis auprès du Ministère de
- 19 l'intérieur.
- 20 Q. Vous avez dit plus tôt que l'on croit que ces documents
- 21 étaient sous le contrôle de Son Sen, le Ministre de la défense du
- 22 Kampuchéa démocratique: comment sait-on que c'est bel et bien le
- 23 cas?
- 24 M. VANTHAN DARA PEOU:
- 25 R. Nous avons consulté ces documents et nous avons constaté que,

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 après authentification des documents, ils étaient détenus par le
- 2 Kampuchéa démocratique "au" centre de Phnom Penh sous la
- 3 supervision de Son Sen.
- 4 Q. Est-ce que la collection de documents à laquelle on fait
- 5 référence "est" sous le nom de Santebal?
- 6 R. C'est exact. Ce sont des documents relatifs à la Santebal.
- 7 [15.04.24]
- 8 Q. Vous avez indiqué aussi, je crois, que ces documents portent
- 9 un autre nom ce groupe de documents?
- 10 R. Oui. Il s'agit d'un groupe de documents que nous avons obtenus
- 11 du Ministère de l'intérieur.
- 12 Q. Et, ces documents "Lon Nol", sont-ils identifiés?
- 13 Je crois que vous l'avez déjà dit... je suis désolé si vous l'avez
- 14 déjà dit, mais y a-t-il une façon d'identifier ces documents "Lon
- 15 Nol" parmi ce sous-groupe de documents "Lon Nol" parmi le
- 16 groupe de documents?
- 17 R. Nous avons examiné le contenu et les dates de ces documents
- 18 pour déterminer qu'ils faisaient partie de ce groupe "Lon Nol".
- 19 Par exemple, un document qui est un rapport sur la situation
- 20 ennemie et faisant référence au mouvement khmer rouge est dans le
- 21 groupe de documents "Lon Nol", on retrouve des documents relatifs
- 22 au régime des Khmers rouges également.
- 23 [15.06.06]
- Q. Pour préciser ma question, je voulais savoir si DC-Cam a
- 25 utilisé une cote de référence particulière pour ce sous-groupe de

- 1 documents?
- 2 R. Une fois ces documents copiés, on ajoute la cote "L" pour les
- 3 identifier.
- 4 Q. Est-ce donc le cas... que des documents où l'on "y" ajoutait la
- 5 cote "L"... des... peut-être des documents... il peut y avoir des
- 6 documents remontant au régime de Lon Nol mais aussi des documents
- 7 remontant au régime khmer rouge? Est-ce exact?
- 8 R. Dans le groupe de documents dit "Lon Nol"... nous avons classé
- 9 ces documents sous la cote "L".
- 10 O. Je vous remercie.
- 11 On a parlé d'une autre source... ou, plutôt, vous aviez indiqué que
- 12 des documents provenaient des Archives nationales, n'est-ce pas?
- 13 R. C'est exact. Les copies de ces documents sont disponibles à
- 14 DC-Cam.
- 15 Q. Donc, la différence entre ces documents... vous me corrigerez si
- 16 je me trompe, les documents que vous avez reçus des Archives
- 17 nationales, comme vous l'avez dit, sont des photocopies alors que
- 18 ceux que vous avez reçus du Ministère de l'intérieur sont les
- 19 originaux; est-ce exact?
- 20 [15.08.40]
- 21 R. Oui, les documents provenant des Archives nationales étaient
- 22 déjà des photocopies quand nous les avons obtenus. Mais les
- 23 documents du Ministère de l'intérieur étaient des documents
- 24 originaux et nous pouvions les identifier clairement en lisant,
- 25 en voyant la date et l'état du papier, pour voir si ces documents

- 1 avaient été imprimés il y a longtemps... et les annotations qui
- 2 apparaissent sur ces documents.
- 3 Q. Maintenant, sur d'autres sources de documents, connaissez-vous
- 4 les travaux de la Commission de documentation du Cambodge? Si
- 5 c'est David Hawk qui dirigeait cette initiative?
- 6 R. Oui, nous sommes au courant de l'existence de cette Commission
- 7 de documentation du Cambodge dirigée par David Hawk et des
- 8 documents ont été fournis au Centre de documentation du Cambodge
- 9 et ont reçu la cote "D".
- 10 Q. Pouvez-vous nous dire si vous vous souvenez de... nous parler du
- 11 type de documents dans ce lot, des documents de l'époque du
- 12 Kampuchéa démocratique ou d'autres types de documents connexes?
- 13 [15.11.15]
- 14 R. Les documents de David Hawk sont des documents portant sur les
- 15 Khmers rouges, des interviews de réfugiés, y compris des bandes
- 16 audio et certaines photographies.
- 17 Q. Et, au meilleur de votre connaissance, pouvez-vous nous dire
- 18 si DC-Cam a toute la collection de la commission?
- 19 R. Les envois... les documents que David Hawk a envoyés à DC-Cam
- 20 ont été bien entreposés.
- 21 Q. Peut-être n'étais-je pas clair dans ma question. Avez-vous
- 22 l'intégralité de la collection de documents... avez-vous tous les
- 23 documents recueillis par cette commission de documentation au
- 24 meilleur de votre connaissance?
- 25 [15.12.45]

- 1 R. Je peux vous dire que ces documents ont été envoyés, expédiés
- 2 par avion, 550 kilos de documents envoyés par avion avec une
- 3 lettre attestant du nombre exact de documents qui nous ont été
- 4 envoyés.
- 5 Q. Et savez-vous comment la commission dirigée par M. Hawk a
- 6 recueilli ces documents? D'où proviennent ces documents?
- 7 R. Après la chute du régime khmer rouge, les survivants n'étaient
- 8 pas particulièrement intéressés à recueillir des documents. À
- 9 l'époque, des chercheurs, au nombre desquels David Hawk, le Pr
- 10 Ben Kiernan... ces gens avaient saisi l'importance de ces
- 11 documents. Et en 1995, lorsque le Centre de documentation du
- 12 Cambodge a été créé, ces personnes ont appris qu'il existait une...
- 13 une institution qui détenait ces documents et c'est pourquoi ils
- 14 les ont fait transférer à DC-Cam.
- 15 Q. Si j'ai bien compris, dans certains cas, ces documents avaient
- 16 été recueillis au Cambodge par des gens comme M. Hawk et avaient
- 17 été envoyés à DC-Cam après sa création. Est-ce un bon résumé de
- 18 votre réponse?
- 19 R. Oui.
- 20 [15.15.35]
- 21 Q. Vous avez aussi dit que des gens comme David Hawk, vous avez
- 22 aussi parlé du Pr Ben Kiernan, que ces gens ont donc envoyé des
- 23 documents à DC-Cam après sa création. Y a-t-il d'autres
- 24 universitaires, d'autres chercheurs, des personnes qui avaient
- 25 fait la collecte de documents dont vous pouvez vous souvenir des

- 1 noms et qui avaient envoyé des documents à DC-Cam?
- 2 R. En général, on peut identifier immédiatement qui a fourni quel
- 3 type de document. Par exemple, les documents de David Hawk, après
- 4 avoir reçu la cote "D"... nous avons ajouté l'initiale "H" pour
- 5 indiquer que ces documents avaient été fournis par David Hawk.
- 6 [15.16.55]
- 7 Les documents obtenus par Ben Kiernan, quant à eux, ont reçu une
- 8 cote, la lettre "K".
- 9 Q. Vous souvenez-vous d'autres personnes qui aient fourni des
- 10 documents au DC-Cam comme l'ont fait David Hawk et Ben Kiernan?
- 11 R. David Chandler... le Pr David Chandler a lui aussi fourni des
- 12 documents au DC-Cam.
- 13 Q. Quand un... un chercheur vous remet un document qui vous semble
- 14 faire... remonter à l'époque du Kampuchéa démocratique, comment
- 15 vérifiez-vous que c'est bel et bien le cas et qu'il ne s'agit pas
- 16 d'un document... d'un faux?
- 17 R. En règle générale, DC-Cam pose des questions aux personnes qui
- 18 remettent des documents; par exemple, le Pr David Chandler, qui a
- 19 parcouru le Cambodge et qui a aussi visité DC-Cam... et nous avons
- 20 pu lui poser des questions en personne.
- 21 Q. Et faites-vous un examen de document un peu comme vous l'avez
- 22 fait avec le juge Lavergne lorsqu'il était intéressé par un
- 23 document en particulier?
- 24 R. Pourriez-vous être plus précis; de quel document parlez-vous?
- 25 [15.19.20]

- 1 Q. Mes excuses, vous dites que, lorsque vous recevez un document
- 2 d'un chercheur, vous faites une interview avec la personne qui a
- 3 remis le document… et que le document semble être un document
- 4 d'époque; faites-vous aussi une étude du document, un examen pour
- 5 en vérifier l'authenticité ou voir sa cohérence avec d'autres
- 6 documents?
- 7 R. Oui. Les documents obtenus de David Chandler, nous les avons
- 8 lus soigneusement, nous en avons examiné le contenu et la date,
- 9 ce qui comprend aussi le langage qui s'y trouve et ce qui nous
- 10 permet de voir si ces documents portent sur les Khmers rouges, le
- 11 Kampuchéa démocratique... ou d'autres documents.
- 12 Q. Et, de vos... avec vos dix-sept ans d'expérience, êtes-vous...
- 13 avez-vous confiance que votre évaluation, en plus des interviews
- 14 et des autres mécanismes de vérification que vous avez... que cela
- 15 vous permet de porter... de constater avec précision?
- 16 [15.21.15]
- 17 R. J'ai dix-sept ans d'expérience dans ce travail, j'ai toujours
- 18 été méticuleux et soigné dans mes observations. Je pense qu'à la
- 19 lecture des documents, après en avoir étudié le contenu et des
- 20 signes comme les dates, les mots qui s'y trouvent, j'ai confiance
- 21 que je peux en faire une bonne évaluation.
- 22 Q. Et, si vous aviez un doute sur l'authenticité d'un document,
- 23 quels seraient les gestes que vous poseriez pour vérifier
- 24 l'authenticité d'un document?
- 25 R. En général, cela ne se produit pas très souvent. Si tel était

- 1 le cas, nous demanderions à nos experts, qui sont aussi des
- 2 chercheurs sur le Cambodge et le régime du Kampuchéa
- 3 démocratique... nous pourrions leur demander donc de vérifier le
- 4 langage employé dans les documents pour vérification.
- 5 Q. Vous avez dit plus tôt que vous avez fourni des copies de ces
- 6 documents à des chercheurs et des personnes qui se spécialisent
- 7 dans l'étude de cette période. Quelqu'un vous a-t-il déjà dit
- 8 qu'un document que vous leur avez fourni n'était peut-être pas
- 9 authentique?
- 10 [15.23.40]
- 11 R. Pour ce qui est des chercheurs ou des personnes qui veulent
- 12 avoir accès à ces documents pour leurs propres études, en
- 13 général, nous leur disons que ce sont des documents colligés par
- 14 DC-Cam et sont remis aux utilisateurs pour leur propre
- 15 évaluation. En règle générale, nous ne jugeons pas les documents,
- 16 nous permettons à des utilisateurs de faire leur propre analyse
- 17 des documents.
- 18 Q. Et, à ce que vous sachiez, ces experts parlent et savent lire
- 19 le khmer?
- 20 R. David Chandler parle très bien le khmer. Ben Kiernan, le
- 21 professeur, peut lui aussi parler le khmer.
- 22 [15.24.56]
- 23 O. Merci.
- 24 J'aimerais maintenant, avec la permission de la Chambre, montrer
- 25 au témoin une série de documents pour qu'il puisse y jeter un

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 coup d'œil et, s'il est en mesure de le faire, d'identifier des
- 2 annotations qui permettraient à établir la vérité quant à
- 3 l'origine de ces documents. S'il sied à la Chambre, je
- 4 demanderais que ce document soit projeté.
- 5 M. LE PRÉSIDENT:
- 6 Oui, la Chambre vous y autorise.
- 7 M. ABDULHAK:
- 8 Je vous remercie.
- 9 Monsieur Dara Peou, nous allons vous montrer quelques documents
- 10 "qui", je crois, nous avons reçu de DC-Cam. Pourriez-vous s'il
- 11 vous plaît y jeter un coup d'œil et nous expliquer quelles sont
- 12 les annotations et ce qu'elles signifient. Pourrions-nous avoir à
- 13 l'écran les documents?
- 14 (Problèmes techniques)
- 15 Je regrette cette attente. Nous avons un petit problème
- 16 technique.
- 17 [15.26.38]
- 18 Voilà le document.
- 19 (Présentation d'un document à l'écran)
- 20 Q. Monsieur Dara Peou, vous voyez que... le coin en haut à droite,
- 21 il y a une série de chiffres et de lettres. Pouvez-vous nous dire
- 22 ce que signifie la cote qui commence par "D" et suivie de
- 23 chiffres.
- 24 R. Comme je l'ai dit, chacun des documents a reçu une cote de
- 25 référence, qui consiste en une lettre suivie de chiffres. "D" ici

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 ne veut rien dire au point de vue juridique mais, de mémoire,
- 2 nous savons que "A", "B" et "C" ont déjà été utilisés. Donc, nous
- 3 utilisons la lettre "D" pour faire référence au Centre de
- 4 documentation du Cambodge et c'est pourquoi nous utilisons la
- 5 lettre "D".
- 6 [15.28.20]
- 7 Les chiffres sont les numéros de séquence... ou, plutôt, ce sont
- 8 les numéros que nous apposons aux documents, et ce, en "séquence"
- 9 de leur réception. Entre parenthèses, on y voit "9BBK". C'est une
- 10 indication pour indiquer quelle aurait été la source du document
- 11 d'origine, car nous ne permettons pas à quelque utilisateur,
- 12 chercheur, étudiant, "à" toucher les originaux. C'est pourquoi
- 13 nous faisons une copie du document et nous mettons le numéro de
- 14 référence. Et voilà la cote que nous utilisons au centre pour
- 15 établir le lien entre la copie et l'original.
- 16 Q. Je vous remercie.
- 17 Le document que je vous montre ici était IS 21.18, que l'on
- 18 retrouve dans le dossier et aussi dans la liste de documents des
- 19 procureurs pour la première phase du procès.
- 20 Si nous pouvions discuter plus en détail de ce document, vous
- 21 avez indiqué que... que la cote qui commence par "D", les chiffres
- 22 sont une série apposée au document par DC-Cam et les lettres et
- 23 chiffres entre parenthèses sous cette cote, pouvez-vous nous les
- 24 expliquer?
- 25 Peut-être pourrait-on projeter le document au témoin?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [15.31.00]
- 2 En dessous de la lettre "D", est-ce que vous avez des
- 3 observations à faire à ce sujet? À quoi est-ce que cela renvoie?
- 4 R. Comme je l'ai dit, le chiffre et le… la lettre renvoient à la
- 5 source, c'est-à-dire au document original. C'est ici la cote qui
- 6 est attribuée au document. Parfois, les documents nous arrivent
- 7 sous la forme de lots, et ces lots sont paginés par ordre.
- 8 Lorsqu'on attribue une cote à un document, nous procédons à cet
- 9 encodage qui nous permet ainsi de renvoyer au document original.
- 10 [15.32.28]
- 11 Q. Je sais que c'est très difficile parce qu'il s'agit d'un grand
- 12 nombre de documents, mais, dans le présent document, est-ce que
- 13 vous êtes en mesure de dire d'où vient ce document rien qu'en
- 14 examinant la cote de référence ou bien est-ce que vous avez
- 15 besoin pour cela de consulter la base de données?
- 16 R. Un simple coup d'œil sur un document me permet de savoir de
- 17 quelle collection le document en question provient. Je suis en
- 18 mesure de retrouver sans erreur le document original.
- 19 Q. J'aimerais que l'on fasse apparaître brièvement le document à
- 20 l'écran à nouveau. Si l'on cherche à retrouver le document en
- 21 utilisant la base de données et la cote commençant par "D", et
- 22 ici j'aimerais que l'on fasse apparaître le document à l'écran:
- 23 il s'agit du site Internet du DC-Cam.
- 24 Mon confrère va saisir la référence que nous avons vue, à savoir
- 25 D01648. Je sais que ce n'est pas très clair mais j'espère que

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 vous pouvez identifier la page. Quelle page est-ce que nous
- 2 voyons ici, Monsieur Dara Peou?
- 3 R. De quelle page est-ce que vous parlez?
- 4 À l'écran, nous avons le résultat de la recherche qui apparaît.
- 5 [15.34.57]
- 6 Il y a un document "ID Number", à savoir D01648. La date du
- 7 document apparaît comme étant le 18 juin 1977. Le résultat
- 8 indique également que nous avons recueilli ce document auprès du
- 9 Ministère de l'intérieur en 1999. On peut retrouver le document
- 10 original sous la cote "09BBK". Si quelqu'un demande l'original de
- 11 ce document, nous sommes en mesure de retrouver l'endroit où se
- 12 trouve ce document.
- 13 Q. Vous avez entièrement répondu à ma question.
- 14 Je voudrais vous montrer un autre document. À nouveau, c'est un
- 15 document versé au dossier sous la cote D83-annexe-0001.
- 16 Je prie le greffier d'audience de bien vouloir faire apparaître
- 17 cela à l'écran.
- 18 [15.36.26]
- 19 Merci beaucoup.
- 20 (Présentation d'un document à l'écran)
- 21 En voyant ce document, Monsieur Dara Peou, est-ce que vous êtes
- 22 en mesure d'identifier la cote commençant par "D"? Est-ce que
- 23 cela est similaire à l'exemple précédent?
- 24 R. Comme on le voit, il y a la lettre "D" qui apparaît et qui est
- 25 suivie des chiffres 13527. En dessous de cela, on trouve la

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 mention "TSL-1813". Il s'agit du système d'encodage utilisé au
- 2 DC-Cam.
- 3 Concernant "TSL-1813", cette cote renvoie à l'origine de cette
- 4 copie. Autrement dit, c'est une mention qui renvoie à la source
- 5 originale. Si quelqu'un veut vérifier la copie en la confrontant
- 6 à l'original, il nous est possible de retrouver l'original et il
- 7 est possible de renvoyer aux archives de Tuol Sleng et au
- 8 document 1813 de Tuol Sleng.
- 9 Q. "TSL" renvoie donc à Tuol Sleng?
- 10 R. Effectivement.
- 11 [15.38.18]
- 12 Q. À nouveau, brièvement, nous allons essayer de retrouver ce
- 13 document sur le même site Web comme nous l'avons fait
- 14 précédemment. Je prie l'huissier d'audience de faire apparaître
- 15 cela à l'écran.
- 16 Merci.
- 17 C'est le document D13527. Pouvez-vous rapidement résumer ce qui
- 18 apparaît sur cette page?
- 19 (Présentation d'un document à l'écran)
- 20 R. Merci.
- 21 On trouve ici le document D13527, à la rubrique "ID Number."
- 22 C'est un document qui a été recueilli en 1999 et qui provient de
- 23 Tuol Sleng. Je vous renvoie à la mention entre parenthèses
- 24 "TSL-1813".
- 25 [15.39.50]

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Q. Merci beaucoup.
- 2 Nous allons rapidement passer à un autre document. C'est le
- 3 document D243.2.1.1. À nouveau, je prie l'huissier d'audience de
- 4 faire apparaître cela à l'écran.
- 5 Merci.
- 6 (Présentation d'un document à l'écran)
- 7 Pouvez-vous indiquer de quel document il s'agit en l'ayant sous
- 8 les yeux?
- 9 R. C'est un numéro de l'"Étendard révolutionnaire." Il s'agit
- 10 d'un scanogramme du document original. Ce scanogramme est
- 11 disponible au DC-Cam.
- 12 Dans l'original, les drapeaux sont en rouge en couverture.
- 13 Q. Dans le cas présent, ce scanogramme ne porte pas de cote
- 14 commençant par "D" en haut à droite. Pouvez-vous en expliquer la
- 15 raison à l'intention de la Chambre?
- 16 R. Cela s'explique parce qu'il s'agit d'un scanogramme et, comme
- 17 je l'ai déjà dit, nous n'avons apporté aucune annotation à
- 18 l'original.
- 19 Lorsque nous avons scanné l'original, aucune référence n'y
- 20 apparaissait, aucune référence commençant par "D", par exemple,
- 21 et donc cette mention n'apparaissait pas non plus dans la copie.
- 22 [15.42.23]
- 23 Q. Très brièvement, nous allons tenter de retrouver ce document
- 24 dans la base de données même si nous n'avons pas la cote en "D".
- 25 Vous avez dit que ça datait du mois d'août 1977... ou plutôt 1975

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 [se reprend l'orateur]. Ma consœur va faire une recherche en
- 2 saisissant le mot "flag". Il y a plusieurs résultats qui
- 3 apparaissent.
- Est-ce que ceci correspond au document que vous aviez sous les 4
- 5 yeux auparavant, avec des informations de base sur la date et le
- 6 titre?
- 7 [15.43.27]
- 8 R. Nous avons ici la cote D21410, pourquoi est-ce qu'on trouve ce
- 9 document? Parce que nous avons un catalogue des copies. Autrement
- 10 dit, nous attribuons une référence à la photocopie. C'est la
- 11 raison pour laquelle cette cote apparaît ici.
- Nous mentionnons également la date, à savoir août 1975, ainsi que 12
- 13 la date à laquelle le document a été recueilli, 1999; quant à la
- 14 source, c'est Tuol Sleng, "TSL", selon l'abréviation.
- 15 [15.44.15]
- 16 Q. Merci beaucoup.
- 17 Très brièvement, comme vous avez dit que la source du document
- 18 c'est Tuol Sleng, et la base de données l'a confirmé, est-ce que
- 19 cela veut dire que l'original a été retrouvé à S-21?
- 20 R. C'est exact.
- 21 Q. À la lumière de vos recherches, y a-t-il une raison
- 22 particulière pour laquelle on pourrait retrouver un numéro
- 23 d'"Étendard révolutionnaire" à S-21?
- 24 R. Pourriez-vous préciser votre question? À Quel endroit
- 25 faites-vous référence?

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Q. Il est indiqué que l'endroit c'est Tuol Sleng, d'où ma
- 2 question: à la lumière de vos recherches, pourquoi est-ce que
- 3 l'on retrouverait un original de l'"Étendard révolutionnaire" à
- 4 Tuol Sleng?
- 5 [15.46.01]
- 6 R. Lorsque nous avons mené des recherches à Tuol Sleng, comme je
- 7 l'ai déjà dit, et lorsqu'il s'agit de documents du régime du
- 8 Kampuchéa démocratique, les documents sont recueillis et archivés
- 9 au DC-Cam. C'est à Tuol Sleng que nous avons pu trouver ces
- 10 numéros de l'"Étendard révolutionnaire." Nous en avons fait des
- 11 photocopies que nous avons conservées au DC-Cam de façon à ce que
- 12 les chercheurs et d'autres personnes puissent les consulter.
- 13 Q. Se peut-il que les originaux de ce magazine se retrouvent à
- 14 différents endroits durant la période du Kampuchéa démocratique?
- 15 R. En termes concrets, il arrive que nous recevions une copie de
- 16 l'"Étendard révolutionnaire" de la part d'un particulier et non
- 17 pas de Tuol Sleng. On sait en effet que l'"Étendard
- 18 révolutionnaire était distribué aux cadres du Kampuchéa
- 19 démocratique. Et, donc, il se peut que certains particuliers
- 20 aient en leur possession ces documents.
- 21 [15.48.07]
- 22 Il peut s'agir de personnes vivant à Phnom Penh ou à proximité et
- 23 donc il se peut que nous retrouvions ces documents également dans
- 24 une maison à Phnom Penh.
- 25 Q. Durant le temps qu'il nous reste, je vais vous montrer un

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 autre document. Je vous renvoie au document D366/7.1.331. C'est
- 2 un document versé au dossier et qui se trouve également dans
- 3 notre liste de documents.
- 4 Peut-on faire apparaître ce document à l'écran?
- 5 (Présentation d'un document à l'écran)
- 6 Merci.
- 7 Très brièvement, car il me reste peu de temps, Monsieur Dara
- 8 Peou, est-ce que je peux considérer que le "D" renvoie à la
- 9 référence attribuée par le DC-Cam lui-même, comme nous l'avons vu
- 10 auparavant?
- 11 R. Effectivement, la cote est D20476. Il s'agit d'une cote
- 12 attribuée par le DC-Cam et en dessous, entre parenthèses, on
- 13 trouve une autre référence apposée par le DC-Cam et qui renvoie à
- 14 la source "ANC", cela renvoie à "Archives National Center",
- 15 Centre national des archives.
- 16 On trouve ensuite la mention "37BOX08". Si l'on veut retrouver
- 17 l'original, il faut aller sur place, à ces services d'archives,
- 18 et leur donner la cote en question.
- 19 [10.50.20]
- 20 Q. Merci beaucoup.
- 21 Durant le temps qu'il me reste, très brièvement, j'aimerais
- 22 aborder une question différente qui porte sur les relations entre
- 23 le DC-Cam et le tribunal et ses différentes parties.
- 24 Est-ce que le DC-Cam a fourni une assistance quelconque aux
- 25 victimes qui s'étaient constituées parties civiles devant les

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 CETC?
- 2 [15.51.08]
- 3 R. Est-ce que vous faites référence à la Section d'appui aux
- 4 témoins et aux experts? Quelle que soit la partie qui nous
- 5 demande un document, le centre communique ce document et il ne le
- 6 fait que lorsqu'il a reçu une demande précise faisant état de la
- 7 référence du document.
- 8 Q. Peut-être n'ai-je pas été clair. Je parlais des demandes de
- 9 constitution de parties civiles. Est-ce que le DC-Cam a aidé des
- 10 gens à se constituer aux parties civiles devant les CETC?
- 11 R. Oui, cela a été le cas.
- 12 Q. De quel type d'assistance s'est-il agi?
- 13 R. J'ai personnellement travaillé sur des demandes de documents
- 14 présentées par des parties civiles ou par leurs avocats. Je leur
- 15 ai remis certains documents, y compris des documents relatifs à
- 16 des membres de leur famille qui étaient décédés. Les parties
- 17 civiles ont demandé ce type de document pour étayer leurs
- 18 constitutions de parties civiles.
- 19 Voilà donc une forme d'assistance qui était offerte par le DC-Cam
- 20 aux parties civiles.
- 21 [15.53.26]
- 22 Q. Vous avez déjà dit que cette assistance pouvait être offerte à
- 23 titre égal à toutes les parties à cette affaire: corrigez-moi si
- 24 je me trompe.
- 25 R. C'est exact. Je peux vous donner la liste de ces parties. Il y

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 a notamment les équipes de défense, les parties civiles, le
- 2 Bureau des coprocureurs, le Bureau des cojuges d'instruction.
- 3 Q. Si quelqu'un allègue que le DC-Cam a dit que les crimes ont eu
- 4 lieu pendant la période du Kampuchéa démocratique, si quelqu'un
- 5 prétend que le DC-Cam est partial et que ces travaux ne sont pas
- 6 fiables, qu'est-ce que vous auriez à répondre à cette
- 7 affirmation?
- 8 [15.54.55]
- 9 R. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, le DC-Cam poursuit deux
- 10 objectifs principaux: recueillir des documents pour garder trace
- 11 de l'histoire et, deuxièmement, remettre des documents à toute
- 12 personne déterminée à trouver justice pour les survivants du
- 13 Kampuchéa démocratique. C'est la raison pour laquelle nous avons
- 14 remis des documents aux CETC et à toutes les parties, et ce, sans
- 15 aucune restriction. Si une demande nous était faite, nous y
- 16 accédions.
- 17 Nous avons également remis des documents aux chercheurs qui
- 18 s'intéressent à l'histoire du Kampuchéa démocratique. Nous avons
- 19 également fourni des documents aux médias ainsi qu'à des
- 20 étudiants qui travaillent sur ces questions.
- 21 Le DC-Cam n'analyse pas les documents qu'il a recueillis. Le
- 22 DC-Cam conserve les documents sous leur forme existante et c'est
- 23 à ceux qui veulent utiliser ces documents de les analyser et de
- 24 les évaluer.
- 25 Quant à nous, nous n'émettons aucun jugement sur ces documents.

- 1 Je le répète, nous n'analysons pas les documents.
- 2 Q. Si quelqu'un devait affirmer que le DC-Cam a été créé avec
- 3 l'assistance d'un gouvernement étranger en 1995 et que donc on ne
- 4 saurait s'appuyer sur le DC-Cam et que celui-ci n'est pas
- 5 impartial et a une préférence concernant l'issue de cette
- 6 affaire, qu'est-ce que vous répondriez? Est-ce que vous
- 7 considérez que c'est une allégation justifiée?
- 8 [15.57.55]
- 9 R. Je maintiens ce que j'ai dit au sujet de toute allégation
- 10 pouvant être avancée au sujet d'un éventuel parti pris du CD-Cam.
- 11 M. ABDULHAK:
- 12 La journée a été longue.
- 13 Merci beaucoup.
- 14 Monsieur le Président, il est 16 heures, j'ai l'intention de
- donner la parole à mon confrère cambodgien. Est-ce que vous
- 16 voulez que nous poursuivions ou que nous reprenions demain?
- 17 M. LE PRÉSIDENT:
- 18 Je vous remercie. Je remercie le témoin.
- 19 Le moment est venu de lever l'audience. Le coprocureur cambodgien
- 20 aura la parole demain matin.
- 21 La Chambre informe le témoin que sa déposition n'est pas
- 22 terminée. Elle continuera demain matin. Le témoin devra donc être
- 23 présent demain à partir de 9 heures du matin.
- 24 Je constate que l'avocat de la défense de Nuon Chea s'est levé.
- 25 Je vous donne la parole.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

- 1 Me PESTMAN:
- 2 Merci, Monsieur le Président.
- 3 La semaine dernière, on nous a demandé de combien de temps nous
- 4 aurions besoin pour interroger ce témoin. Après l'interrogatoire
- 5 d'aujourd'hui, mon équipe aurait besoin d'au moins une
- 6 demi-journée pour interroger ce témoin. On nous a accordé quatre
- 7 heures et demie pour toutes les équipes de défense. Je crois que
- 8 cela ne sera pas suffisant. Au départ, nous avions dit que nous
- 9 aurons besoin d'un jour et demi pour les trois équipes de
- 10 défense. Je crois que c'est une estimation plus réaliste du temps
- 11 dont nous aurons besoin.
- 12 [16.00.26]
- 13 M. LE PRÉSIDENT:
- 14 Il est maintenant l'heure de lever l'audience, et l'audience
- 15 reprendra demain à 9 heures. La Chambre répondra à la défense de
- 16 Nuon Chea demain.
- 17 La Chambre a déjà donné les indications quant au calendrier
- 18 prévu. Il s'agit là d'une requête additionnelle de la part de
- 19 l'avocat sur la décision... alors que la Chambre a déjà pris une
- 20 décision. C'est pourquoi la Chambre répondra demain à cette
- 21 requête de la défense, demain matin.
- 22 Les membres du personnel de sécurité, veuillez ramener les trois
- 23 accusés au centre de détention et vous assurer qu'ils soient au
- 24 prétoire demain avant 9 heures.
- 25 L'audience est levée.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens Chambre de première instance Affaire n° 002/19-09-2007-CETC/CPI 23 janvier 2012

		103	3
1	(Levée de l'audience:	16h01)	
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			